

Week-end
Un jour de l'An
endiablé
pour clore
le 375^e
de Montréal

Page B 1



Et cetera

La première
cohorte de la
génération Z
atteint
l'âge adulte

Page B 10

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 296

LE DEVOIR, LE VENDREDI 29 DÉCEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

VORTEX POLAIRE



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Il n'y a pas que le paysage qui est figé en cette semaine festive... et glaciale! Les avertissements de froid extrême se multiplient partout au pays, les autorités appelant à la prudence dans les déplacements à cause du risque d'engelure pour chaque centimètre de peau exposé. Le vortex polaire, cette grande masse d'air froid qui descend de l'Arctique, n'a pas fini de souffler et de stagner sur le sud du Québec. Environnement Canada prévoit que le froid extrême persistera plusieurs jours et pourrait même empirer au cours de la fin de semaine. Le thermomètre affichait 22 °C sous zéro en soirée à Montréal, une température ressentie de -32 °C en considérant le refroidissement éolien.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Les candidats portant le voile ou le turban pénalisés

Des partis demandent
au DGEQ de modifier
un règlement jugé
discriminatoire

LISA-MARIE GERVAIS

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) songe à modifier un règlement jugé discriminatoire par plusieurs partis puisqu'il empêcherait certaines personnes, portant par exemple le voile ou le turban sikh, de se présenter aux élections, a appris *Le Devoir*.

Des formations politiques comme le Parti vert et Québec solidaire, qui souhaiteraient présenter notamment des candidates voilées, ont fait pression auprès du DGEQ, Pierre Reid, et de la ministre de la Réforme des institutions démocratiques, Kathleen Weil, pour que soit modifié ce règlement.

« Tous les électeurs et électrices devraient avoir le droit de se présenter. Mais il est clair qu'à l'heure actuelle, vu le règlement du DGEQ, une partie de l'électorat du Québec

VOIR PAGE A 10 : ÉLECTIONS

AUJOURD'HUI



Le monde · Attentat suicide à Kaboul. Au moins 41 morts dans une attaque revendiquée par le groupe armé EI. *Page A 6*

Économie · Une année 2017 marquée par l'imprévisible. Les relations commerciales avec les États-Unis ont frappé quelques écueils. *Page B 7*



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 9
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 9
Sudoku..... B 8

INSTANTANÉS

Elle a changé ma vie

Cadeau de fin d'année des journalistes du *Devoir*, la série Instantanés propose des textes de fiction inspirés par des photos d'archives du temps des Fêtes envoyées par des lecteurs à la rédaction. Aujourd'hui, un texte de Jérôme Delgado et un cliché d'Andrée Legault.

JÉRÔME DELGADO

Cette photo m'a longtemps troublé. Dès le premier coup d'œil, elle m'a fasciné; j'y découvrais la neige. Non, je me corrige: avec elle, je découvrais que la neige, l'hiver et le froid pouvaient être synonymes de bonheur pour un enfant de mon âge. Mais la photo m'a aussi troublé, pendant des années, parce qu'elle représentait à mes yeux un eldorado inaccessible pour le p'tit gars que j'étais. Moi, dans ma mégapole au-dessous du tropique du Cancer, pourrais-je vivre ce décor féérique? Jamais.

Là, vous me jetez la photo à la figure sans vous douter de son effet sur moi. Ça fait... Quoi? Trente ans que je ne l'avais pas vue? Vous l'avez achetée au marché aux puces de Saint-Eustache? Ben tabarn... Pardon, je m'emporte.

Je l'avais avec moi, parmi mes plus précieux objets, quand je suis débarqué à Mirabel un soir de canicule. Tendre souvenir d'enfance et même plus. Cette image ne valait pas mille mots, mais bien la bague de fiançailles.



COLLECTION PRIVÉE

À l'endos de la photo, il était écrit: «Bonjour José, je t'envoie la photo que mon poupa adoré a prise de moi le jour de Noël. T'as vu mon sourire? J'ai mes patins!!!»

VOIR PAGE A 10 : INSTANTANÉS

ACTUALITÉS

TEMPS FROID

Plusieurs collisions surviennent sur la route 175

Le froid intense rend la chaussée glissante sur les routes du Québec, ce qui a provoqué plusieurs carambolages impliquant près d'une dizaine de véhicules dans la réserve faunique des Laurentides, jeudi.

Selon la Sûreté du Québec, au moins trois lieux de collisions ont été répertoriés sur la route 175, impliquant chacun plusieurs véhicules.

Une voie demeure fermée sur la route 175, en direction sud, aux environs du kilomètre 110. Seule la voie de gauche est ouverte à la circulation.

Les policiers de la Sûreté du Québec et plusieurs ambulances ont été appelés sur les lieux.

Selon le journaliste Patrice Bergeron de La Presse canadienne, présent sur les lieux d'un carambolage dans le secteur du kilomètre 107, plusieurs véhicules sont entrés en collision à cet endroit.

Des bourrasques et un manque d'adhérence de la

chaussée en raison du froid pourraient expliquer la série d'accidents, croit-il.

«C'est une immense courbe qui descend vers un lac. Souvent, la visibilité est réduite en raison du brouillard. Il y avait

Un manque d'adhérence de la chaussée en raison du froid pourrait expliquer la série d'accidents

beaucoup de bourrasques et la chaussée était glissante. J'ai vu qu'il y avait eu de nombreux accrochages qui se sont produits quelques minutes à peine avant que j'arrive», a-t-il décrit. Il était environ 12 h 15 au moment de son passage.

Derrière lui, plusieurs autres voitures ont dû ralentir pour éviter d'autres collisions. Lui-même a pu passer en évitant les voitures endommagées.

«J'ai vu une Mazda 3 qui avait l'avant complètement

tranché. Elle avait percuté l'arrière d'un camion-remorque de produits pétroliers. J'ai vu aussi un véhicule utilitaire sport qui avait l'arrière tronçonné», a raconté le journaliste, qui a tout de même pu rentrer chez lui sans dommages.

Selon lui, les gens ne semblaient pas blessés malgré les impacts. Il dit tout de même avoir croisé au moins sept ambulances en poursuivant sa route.

La Sûreté du Québec affirme cependant que certaines personnes auraient subi des blessures, sans préciser leur gravité ou leur nature.

Bien que la chaussée soit déneigée, c'est le froid qui cause un manque d'adhérence sur une bonne partie de la route 175. Les conditions seraient difficiles sur presque toute la distance entre Latérière et Stoneham, d'après Patrice Bergeron.

La Presse canadienne

La CAQ peu populaire dans les contributions

La Coalition avenir Québec (CAQ), qui a dominé les plus récents sondages, termine l'année au dernier rang des principaux partis au chapitre des contributions politiques, alors que le Parti québécois, qui éprouve des difficultés, arrive en tête du financement populaire. Le parti de François Legault, créé il y a six ans, a eu beau déloger les li-

béraux lors d'une élection complémentaire cet automne à Québec, il amorcera 2018, année électorale, avec moins de contributions que Québec solidaire (QS), qui ne compte que trois députés à l'Assemblée nationale.

La Presse canadienne

Trump ironise sur le réchauffement climatique

Washington — Le président américain Donald Trump a iron-

nisé jeudi sur le réchauffement climatique, alors que le nord des États-Unis est balayé par une vague de froid extrême avec des températures jusqu'à -40°C.

«Dans l'est, cela pourrait être la veille du jour de l'an LA PLUS FROIDE jamais enregistrée. Peut-être qu'on pourrait utiliser un peu de ce bon vieux réchauffement climatique contre lequel notre pays, mais aucun autre pays, s'apprête à payer DES TRILLIONS DE DOLLARS pour s'en protéger. Couvrez-vous!», a tweeté le président.

Agence France-Presse

LES MOTS DE 2017

Ubérisation: symptôme et promesse d'une économie nouvelle

STÉPHANE BAILLARGEON

Oui, bon, le mot *ubérisation* date de quelques années déjà. Le processus décrit l'utilisation de nouvelles technologies et des plateformes numériques pour développer des services et concurrencer un secteur de l'économie classique.

La compagnie emblématique Uber existe depuis 2009 pour concurrencer les taxis avec des chauffeurs indépendants qui utilisent leur voiture personnelle. Elle-même est maintenant concurrencée par Blablacar ou Drivy. Airbnb et Booking.com empiètent sur le marché hôtelier par la location à court terme d'appartements ou de chambres privées. Amazon comme Alibaba pulvérisent le commerce réel en fédérant en ligne plusieurs vendeurs d'un même produit.

La lame de fond a frappé de plein fouet cette année. Tous les indices pointent vers un point de bascule. Amazon a dépassé en juillet les 500 milliards en capitalisation. Son fondateur, Jeff Bezos, s'est enrichi personnellement de 10 milliards avec les ventes du seul Black Friday de décembre. Par contraste, les soldes du Boxing Day, le lendemain de Noël, ont attiré moins de clients dans les magasins en «briques et mortier», comme disent les Anglo.

Ce vieux monde réagit. Les grandes capitales du tourisme, Paris, New York ou Barcelone, ont commencé à réduire les conditions de location des appartements. La Ville de Qué-



bec a d'abord adopté une interdiction ferme de nouvelles résidences de tourisme sur son territoire avant d'assouplir son règlement la semaine dernière. L'interdit de conversion à la Airbnb est cependant maintenu pour les quartiers centraux, les plus fréquentés par les visiteurs.

Toronto a légiféré au début du mois. Montréal a ensuite annoncé son intention d'«étudier les pratiques dans le domaine de la location à court terme».

Année difficile

Uber l'a eu particulièrement dur. La compagnie a admis en novembre que les données de 57 millions de ses clients et chauffeurs ont été piratées et qu'elle a payé une rançon aux hackers. La faille majeure s'ajoutait aux révélations sur le pistage illégal des utilisateurs, l'espionnage industriel des concurrents et une culture d'entreprise agressive et sexiste qui a coûté leur poste aux plus hauts dirigeants cet été.

L'Australie, la Bulgarie et l'Italie l'ont interdite parce qu'Uber ne respecte pas les lois du taxi. D'autres tentent de poser des balises à l'implantation du système. Londres, un des epicentres du libéralisme mondial, a retiré en septembre la licence du trans-

porteur. Après avoir accumulé des conflits avec les autorités de plusieurs pays, Uber a été décrétée il y a deux semaines par la Cour de justice de l'Union européenne comme une compagnie devant être soumise aux mêmes règles que les taxis.

Au Québec, le service est régi par un projet-pilote qui impose certains critères de sécurité des véhicules et des chauffeurs. Le gouvernement a aussi lancé un programme de 44 millions sur cinq ans pour aider l'industrie traditionnelle du taxi à se moderniser par l'électrification et l'adoption de nouvelles technologies afin de faire face à la concurrence d'Uber. Le problème connexe de la valeur des permis de taxi en déclin a été confié à un groupe de travail.

Le modèle économique de l'ubérisation ne semble pas pour autant profitable à Uber. La compagnie affiche bon an mal an des pertes équivalentes à la moitié de ses revenus. Elle prétend révolutionner le capitalisme sans pour autant réussir à respecter sa règle la plus élémentaire, celle du profit.

L'ubérisation se développe aussi parce que les inégalités sociales augmentent. L'économie participative attire les délaissés, les négligés et les oubliés du système qui y voient un moyen d'augmenter leurs revenus avec un emploi supplémentaire. La paupérisation, un mot plus vieux encore, pourrait aussi reprendre du service dans les prochaines années...

Le Devoir

UN, DEUX, GRATUIT

Achetez deux appareils et le 3^e est gratuit.
Obtenez un rabais maximal de **11 586\$***

Thermador 

MAISON ETHIER

 SUIVEZ-NOUS

 FINANCEMENT DISPONIBLE

* Sur marques et modèles sélectionnés. Le rabais s'applique sur le prix régulier. Promotion non lisible. Malgré le soin apporté à la préparation, des erreurs pourraient s'y être glissées. Financement disponible à l'approbation du crédit. Dépôt de 25 % exigé. Achat minimum requis de 500 \$ (avant les taxes). Peut prendre fin sans préavis. Détails en magasin.

ACTUALITÉS



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Judith Cayer, chargée de projet et de développement au Collectif 7 à nous, marche à travers les grands espaces du rez-de-chaussée avec son fils. La première phase du projet Bâtiment 7 permet de rénover ce grand édifice industriel largement vitré pour accueillir 13 projets des plus diversifiés.

TROIS ÉMINENCES GRISES

Reconversion du Bâtiment 7 : l'antithèse du succès individuel

Cette miniserie publiée pendant les Fêtes met en lumière les travailleurs de l'ombre de certains succès de l'année 2017. Deuxième arrêt: le Bâtiment 7, un espace de 90 000 pieds carrés en pleine reconversion. Le projet est porté depuis plus d'une décennie par un cœur battant collectif, et ses bénéfices le seront tout autant.

SARAH R. CHAMPAGNE

Impossible pour Judith Cayer de prendre le crédit de cette réussite, pleinement confirmée en avril dernier, quand un regroupement de citoyens a enfin obtenu les clés d'un ancien atelier ferroviaire de Pointe-Saint-Charles.

« Je disparaîtrai demain matin et le projet continuerait, c'est sûr, parce qu'on a pris le chemin inverse. C'est l'antithèse du succès d'une seule personne », assure-t-elle.

En 2003, un groupe de résidents du quartier plantait un drapeau sur le site du Canadian National (CN). L'opération se voulait populaire et symbolique pour revendiquer le développement de services s'adressant aux citoyens du voisinage et empêcher leur privatisation complète.

Tout au long des années qui vont suivre, ils resteront les « petits joueurs » dans la reconversion de cette zone industrielle qui représentent environ le tiers du territoire de Pointe-Saint-Charles.

Quatorze ans plus tard, ces petits joueurs se retrouvent à superviser tout un chantier: deux étages de plaques de plâtres, de planches et de bouts de métal en tout genre. Là aussi, l'entrepreneur général laissera bientôt la place à l'autoconstruction. Le collectif s'est enregistré en tant que constructeur-propriétaire pour pouvoir réaliser l'étape de finition, entre autres grâce à des matériaux recyclés.

« On a poussé notre *luck* sur à peu près tout », admet par-dessus le bruit des ventilateurs nouvellement en place M^{me} Cayer, chargée de projet et de développement. Le Collectif 7 à nous s'est formalisé en organisme à but non lucratif en 2009, centré sur ce projet de récupération de l'édifice.

Le pôle d'activités sociales, artistiques, commerciales et



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

M^{me} Cayer fait partie de la mobilisation citoyenne depuis ses débuts et a « tenu le coup » dans les moments plus difficiles. Elle tient cependant à faire rejaillir ce succès sur tous ceux qui y ont contribué, tout comme Caroline Monast-Landriault (absente de la photo).

« En plus des gens qui nous disaient "vous n'y arriverez jamais", il a fallu se demander si on était en train de faire un projet pour un quartier qu'on n'aurait plus les moyens d'habiter. »

Julie Cayer, chargée de projet et de développement

politiques ouvrira au printemps 2018. La carcasse du bâtiment enfin à lui, le Collectif a entrepris de l'habiter progressivement par cette « alliance improbable » de plusieurs milieux.

Les projets ont été élaborés en collégialité sur la base des « besoins directs des gens du quartier, pour permettre d'ouvrir des espaces qu'on ne croyait pas pouvoir exister », décrit Caroline Monast-Landriault, chargée de communication.

Des ateliers de sérigraphie, de vélo, de céramique, de métal, d'impression numérique, de bois, ainsi qu'un garage communautaire, une école d'art, une chambre noire et une épicerie autogérée s'approprient progressivement les lieux. Le Grand Atelier occupera aussi une place de choix au deuxième étage, un espace qui demeure ouvert à trouver des usages plus polyvalents.

Une coopérative de jeunes, la Press Start, a également réussi à amasser plus de 10 000 \$ en autofinancement pour cette maison des jeunes « version autogérée », rigole M^{me} Monast-Landriault.

Dans l'une des divisions déjà créées, elle montre les cuves de brassage qui attendent sagement sur place le début de la production des Sans-Taverne. « Au lieu d'être un simple écrou dans la machine, on se bâtit des emplois décents, à notre échelle », dit-elle en tant que membre de cette coop-micro-brasserie.

Inépuisables défis

La mobilisation sociale est dans l'ADN du quartier à l'histoire surtout ouvrière. Mais il a fallu « tâter les limites du possible et les repousser », explique Judith Cayer.

« Pas parce qu'on est frondeurs, mais parce que les

contraintes sont tellement restrictives! »

Elle cite par exemple le fait que ces anciens ateliers ferroviaires devaient tout simplement être rasés selon le premier plan de redéveloppement du site du CN.

L'embourgeoisement rapide de Griffintown, le quartier voisin rasé et reconstruit sans aucun espace communautaire, a également posé un autre défi sans résolution facile: « En plus des gens qui nous disaient "vous n'y arriverez jamais", il a fallu se demander si on était en train de faire un projet pour un quartier qu'on n'aurait plus les moyens d'habiter », laisse tomber la chargée de projet.

Rien de moins sexy que la paperasserie entre décontaminations, ministères et demandes de subventions, ralentit les deux femmes.

Mais l'objectif était assez grand pour monter la garde ou donner un coup d'accélérateur au bon moment. « C'est un projet pour inventer la société de demain, expérimenter d'autres circuits d'échange, de production et de gestion. Quand on est avec des gens prêts à faire le pari de subvenir à nos propres besoins et de dégager une marge d'autonomie et de liberté, c'est une proposition qui peut et qui doit être embrassée par n'importe qui, n'importe où. »

La trame humaine existait déjà, les défis, eux, surgissent chaque jour, et c'est là tout l'incroyable de leur succès. Le prochain sera d'élargir « le cœur », répète Caroline, à tout un écosystème. Faire cohabiter plus de 100 personnes, faire en sorte qu'elles concourent à l'audacieux Bâtiment 7, c'est déjà accepter de « se réinventer aussi personnellement que collectivement », conclut Judith.

En quittant le Bâtiment 7, une voiture ralentit en tournant sur la rue Le Ber, pour saluer Judith et Caroline. Derrière la section en rénovation, environ les deux tiers de l'édifice sont encore placardés de grands contreplaqués. Seule la première phase de reconversion a en effet trouvé son financement. Le pôle de santé, qui inclut une maison de naissance, et l'alimentaire, qui rêve d'une serre, restent encore à appuyer. Caroline Monast-Landriault promet malgré tout que la bière sera prête au printemps. Et elle sera bonne.

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

Le fédéral ajoute de nouveaux « refuges marins » sur la côte est

La plus importante zone protégée se superpose à des permis d'exploration pétrolière

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement fédéral vient de créer sept nouveaux « refuges marins » dans les eaux de l'est du pays, au large de Terre-Neuve et du Labrador. Mais Ottawa y impose seulement des restrictions sur les pêches commerciales, tout en laissant la porte ouverte à toutes les autres activités humaines. Un de ces refuges se trouve même au cœur d'une zone sous permis d'exploration pétrolière.

Pour atteindre son objectif de « protéger » 5% des milieux marins avant la fin de 2017, Pêches et Océans Canada a annoncé plus tôt cet automne la création de 11 « refuges marins » dans le golfe du Saint-Laurent, pour un total de 8571 km².

Ces « refuges » font partie d'une catégorie de protection créée par le gouvernement fédéral et qui se limite jusqu'à présent à des restrictions sur les pêches commerciales.

Le gouvernement Trudeau vient d'ajouter sept nouveaux « refuges marins », tous situés cette fois le long de la côte est canadienne, dans les eaux de l'océan Atlantique, au large de Terre-Neuve et du Labrador. Ces zones totalisent 145 598 km², ce qui représente une protection de 2,53% d'« espace océanique » supplémentaire. Le total actuel du Canada se situe donc désormais à 7,75%.

Pour les sept refuges marins, les mesures de protection prévues par le fédéral se limitent toutefois pour l'essentiel à des règles de gestion des pêches commerciales interdisant l'emploi d'engins « entrant en contact avec le fond », comme les chaluts.

Selon ce que précisent les documents diffusés par Pêches et Océans Canada, ces nouvelles mesures servent essentiellement à protéger les coraux et les éponges, dans le but de « contribuer à la conservation et à la biodiversité à long terme ».

C'est le cas, notamment, pour la plus vaste de ces nouvelles zones protégées, soit le « refuge marin du talus du nord-est de Terre-Neuve », d'une superficie totale de 46 833 km². D'autres zones ont été ciblées pour leur rôle dans la conservation d'espèces de poissons à valeur commerciale, dont la morue franche, ou encore pour leur importance pour le narval, dans le cas d'un refuge situé plus au nord.

Exploration pétrolière

Pêches et Océans Canada précise par ailleurs qu'« aucune des autres activités humaines menées dans cette zone n'est incompatible avec les composantes écologiques d'intérêt ». Cela signifie que la pêche commerciale est toujours possible, de même que la navigation commerciale. Cela laisse aussi la porte ouverte aux projets d'exploration pétrolière et gazière, puisque le fédéral ne mentionne pas d'interdictions formelles de ces activités industrielles.

« L'enjeu des droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole [...] devra être réglé dans la prochaine version de la Loi sur les océans »

Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Québec

Des permis d'exploration pétrolière empiètent déjà sur le territoire du plus vaste des nouveaux refuges marins, soit celui du « talus du nord-est de Terre-Neuve », situé au nord d'un secteur où l'industrie des énergies fossiles est particulièrement active. La zone ciblée pour un autre des nouveaux refuges de protection de la « biodiversité » est quant à elle déterminée pour un futur appel d'offres de permis d'exploration.

Plus largement, une part importante de cette vaste région des eaux canadiennes est déjà convoitée par l'industrie des énergies fossiles. Des forages y ont déjà été réalisés et des projets sont prévus au cours des prochaines années.

Certains secteurs sont d'ailleurs décrits comme étant d'« intérêt » pour leur potentiel en hydrocarbures alors que d'autres sont reconnus pour la « haute activité » de l'industrie.

Protéger l'écosystème

Pour Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Québec, la possibilité de voir l'industrie pétrolière et gazière s'implanter dans des zones en théorie protégées pose problème pour la conservation des milieux marins ciblés pour leur valeur écologique.

« L'enjeu des droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole dans ces zones devra être réglé dans la prochaine version de la Loi sur les océans », estime-t-il. Celle-ci pourrait être adoptée dès 2018.

Le biologiste juge qu'il est important de distinguer un « refuge marin » et « une aire marine protégée », qui permet quant à elle de préserver tout l'écosystème marin ciblé. Pour atteindre cet objectif, M. Branchaud croit d'ailleurs que le fédéral devrait élargir les mesures de protection « à l'ensemble de la biodiversité ».

Selon lui, il s'agit d'un geste nécessaire pour que le Canada respecte réellement son engagement international de protéger 10% de ses milieux marins d'ici 2020.

Le ministre de Pêches et Océans Canada, Dominic LeBlanc, a pour sa part vanté l'action du gouvernement en matière de protection des milieux marins. « Notre gouvernement a œuvré avec ardeur pour aller au-delà de son engagement à protéger 5% de nos zones marines et côtières d'ici la fin de cette année, et il est en très bonne voie de remplir notre prochain objectif de protéger 10% d'ici 2020 », a-t-il fait valoir.

Au Québec, le gouvernement fédéral promet d'ailleurs de finaliser l'implantation de l'aire marine du banc des Américains en 2018. Cette zone de 1000 km² est située tout juste à l'est de la péninsule gaspésienne. Deux autres projets de protection marine, l'un englobant tout l'archipel des îles de la Madeleine et l'autre situé dans l'estuaire du Saint-Laurent, ne progressent pas depuis plusieurs années.

Le Devoir

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ancienne élue libérale Nathalie Normandeau est poursuivie pour fraude, abus de confiance, complot et corruption. Son procès est prévu pour avril.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Tony Accurso passera une bonne partie de l'année 2018 devant les tribunaux.



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

L'ex-sénateur conservateur Patrick Brazeau sera de retour en cour fin janvier.



MATHIEU BÉLANGER LA PRESSE CANADIENNE

Le procès d'Alexandre Bissonnette, le tireur allégué de l'attentat à la grande mosquée de Québec, s'ouvrira le 26 mars prochain.

Les dossiers judiciaires à suivre en 2018

Petite liste des causes qui retiendront l'attention durant la prochaine année

AMÉLI PINEDA

L'actualité judiciaire sera marquée par l'ouverture d'importants procès en 2018. *Le Devoir* a dressé la liste de huit affaires à suivre cette année.

Nathalie Normandeau tentera d'éviter son procès

L'ex-vice-première ministre du Québec Nathalie Normandeau tentera d'échapper à son procès pour fraude, abus de confiance, complot et corruption, prévu en avril prochain.

Tout juste avant le congé des Fêtes, l'ancienne députée libérale a déposé une requête en arrêt des procédures, invoquant des délais qu'elle juge déraisonnables, puisque 21 mois se seront écoulés entre le dépôt des accusations, en avril 2016, et la date prévue pour le début du procès, le 9 avril.

Tony Accurso n'échappera pas à ses procès

L'ex-entrepreneur en construction Tony Accurso passera une bonne partie de l'année 2018 devant les tribunaux. L'homme d'affaires doit d'abord se présenter au palais de justice de Mascouche le 8 janvier pour son procès pour fraude et corruption à Mascouche.

M. Accurso devra aussi retourner au palais de justice de Laval le 17 janvier pour fixer la

date de son nouveau procès. Il fait face à cinq accusations relativement à un système de collusion et de corruption dans l'octroi de contrats publics à Laval. Un coup de théâtre est survenu pratiquement à la fin du procès. Le juge James Brunton a prononcé l'avortement du procès après qu'une jurée eut obtenu des informations sur le système de collusion à Laval, qu'elle a ensuite partagées avec d'autres membres du jury.

Plaidoiries finales au procès de Lac-Mégantic

Les plaidoiries finales au procès des trois anciens employés de l'entreprise ferroviaire américaine Montreal Maine and Atlantic (MMA) accusés à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic commenceront au mois de janvier.

Le conducteur du train, Tom Harding, et deux de ses anciens collègues, Richard Labrie et Jean Demaitre, ont plaidé non coupables à l'accusation de négligence criminelle ayant causé la mort de 47 personnes, dans la nuit du 6 juillet 2013.

Attentat de Québec: début du procès d'Alexandre Bissonnette

Le procès d'Alexandre Bissonnette, le tireur allégué de l'attentat à la grande mosquée de Québec, s'ouvrira le 26 mars avec la

sélection du jury.

Le soir du 29 janvier 2017, Bissonnette se serait présenté armé à la mosquée, vers 19 h 50, après la dernière des cinq prières quotidiennes musulmanes. L'homme de 27 ans aurait ouvert le feu sur une dizaine de fidèles, tuant six personnes et en blessant d'autres.

L'ancien étudiant de la Faculté de sciences sociales de l'Université Laval fait face à six accusations de meurtre prémédité et six accusations de tentative de meurtre.

Au total, 111 témoins pourraient être entendus durant le procès qui devrait durer deux mois.

La saga judiciaire se poursuit pour Patrick Brazeau

Le sénateur Patrick Brazeau sera de retour en cour le 24 janvier pour avoir refusé de se soumettre à un éthylotest en avril 2016.

Son procès devait se tenir en décembre. Ironiquement, le procès de celui qui est entre autres connu pour avoir été mis K.-O. par Justin Trudeau lors d'un combat de boxe amical a été reporté après que son avocat s'est cassé deux doigts lors d'un combat de karaté.

Plus tôt cette année, M. Brazeau a été acquitté dans une autre affaire où il était accusé de garde et de contrôle de véhicule avec facultés affaiblies.

Début de l'enquête préliminaire d'Ugo Fredette

L'enquête préliminaire d'Ugo Fredette, à l'origine de la plus longue alerte Amber de l'histoire du Québec, devrait débiter le 14 mars. L'homme de 42 ans est accusé du meurtre prémédité de sa conjointe, Véronique Barbe, et du meurtre non prémédité d'Yvon Lacasse. Les policiers avaient déclenché l'alerte Amber après la découverte du corps de M^{me} Barbe, alors qu'un enfant de six ans manquait à l'appel.

Pendant sa fuite, M. Fredette se serait arrêté dans une halte routière de Lachute, où il aurait volé le véhicule de M. Lacasse. Il a été intercepté en Ontario 24 heures plus tard, avec le jeune enfant sain et sauf. Cinq jours plus tard, les policiers ont retrouvé le corps d'Yvon Lacasse à Arundel, dans les Laurentides.

Premiers témoignages au procès de Luck Mervil

Le procès du chanteur Luck Mervil, accusé de crimes de nature sexuelle, reprendra le 24 mai prochain. Les premiers témoignages devraient être entendus ce printemps. Les crimes reprochés à l'homme de 49 ans se seraient produits il y a plus de 20 ans, alors que la victime alléguée était mineure.

Le Devoir

Cour suprême du Canada: un calendrier d'hiver chargé

LINA DIB
à Ottawa

La Cour suprême du Canada se penchera cet hiver sur une série de causes qui attireront l'intérêt des juristes... et des politiciens. Voici un aperçu de quelques-unes des questions qu'étudiera le tribunal désormais présidé par le Québécois Richard Wagner. À noter: comme les neuf juges, à part rare exception, prennent plusieurs mois avant de rendre leurs décisions, l'année 2018 sera donc bien entamée ou peut-être même finie lorsqu'on aura le dernier mot dans ces affaires. En ordre chronologique

9 février: victimes d'agressions sexuelles et stéréotypes

L'année 2017 aura donné beaucoup de place aux victimes d'agressions et de harcèlement sexuels. Leurs révéla-

tions ont déboulonné quelques statues et mis fin à quelques carrières. Il y a eu le mouvement #MoiAussi. Mais il y a eu aussi #IBelieveYou.

Dans cette cause albertaine, la Cour suprême du Canada doit répondre à la question suivante: le juge du procès a-t-il commis une erreur en s'appuyant sur des suppositions stéréotypées à propos du comportement d'une victime d'agression sexuelle?

La victime alléguée est la belle-fille de l'accusé. Le juge de première instance, de l'avis de deux des trois juges de la Cour d'appel de l'Alberta, a commis une erreur parce que, pour apprécier la crédibilité de la plaignante, il s'est appuyé sur un mythe ou un stéréotype à propos de la façon dont une victime d'agression sexuelle devrait se comporter. La Cour d'appel a ordonné un second procès. Mais comme il y a eu

dissidence, la cause arrive de plein droit au plus haut tribunal du pays.

15 mars: voyeurisme et Assemblée nationale

En juillet 2012, trois gardiens de sécurité de l'Assemblée nationale sont congédiés par le président de la Chambre, Jacques Chagnon, lorsqu'on découvre qu'ils utilisaient une caméra de l'Assemblée pour regarder dans les chambres d'un hôtel du quartier.

Leur syndicat a déposé un grief contre ce congédiement. Le président de l'Assemblée a contesté la compétence du tribunal, invoquant le privilège parlementaire et son droit de gérer ces lieux comme bon lui semble. Selon le président, la Constitution lui garantit le privilège de gestion du personnel et le privilège d'expulser les étrangers de l'Assemblée nationale et de ses environs. Le tribunal de première instance lui a donné raison. La Cour d'appel du Québec a annulé cette décision, à deux juges contre un.

21 mars: loi électorale et patience

Des citoyens canadiens invoquent la Charte des droits pour protester contre le fait qu'ils perdent leur droit de vote après avoir résidé plus de cinq ans à l'extérieur du pays.

Le procureur général du Canada a demandé, une première fois, que la Cour suprême du Canada reporte l'audience de cette cause, soulignant que le gouvernement Trudeau a déposé un projet de loi pour modifier la loi électorale. Mais voilà, C-33, déposé en novembre 2016, en est toujours à sa première lecture. C'est-à-dire que le projet de loi a été déposé aux Communes et jamais débattu depuis son dépôt.

Les magistrats de la Cour suprême jugeront donc de la cause en utilisant la loi telle qu'elle est et non pas telle qu'elle pourrait être. Justement, le projet de loi C-33 propose de supprimer la condition de résider à l'étranger depuis moins de cinq ans pour avoir droit de vote.



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le Québécois Richard Wagner préside désormais le plus haut tribunal du pays.

22 mars: valeurs mobilières, prise deux

La Cour suprême a donné raison à Québec, une première fois, en 2011. À l'époque, elle s'était penchée sur le projet de loi du gouvernement Harper qui voulait imposer une commission des valeurs mobilières unique. L'Alberta et le Québec s'y étaient opposés et avaient gagné. «Intrusion massive» du Parlement fédéral dans le champ de compétence des provinces, avait tranché le plus haut tribunal du pays.

Le gouvernement conservateur était donc retourné à ses planches à dessin et avait concocté une seconde version. Cette fois, l'adhésion à la commission pancanadienne serait totalement volontaire. Et qua-

tre provinces, dont l'Ontario et la Colombie-Britannique, se sont empressées de s'y joindre.

Le Québec n'était pas plus convaincu. En juillet 2015, il s'est donc tourné vers sa Cour d'appel, où il a argué que la nouvelle loi empiète tout autant sur ses champs de compétence parce qu'elle prévoit des lois provinciales uniformes et une loi fédérale complémentaire qui s'appliquerait même aux provinces non participantes.

La Cour d'appel, à deux juges contre un, a jugé la nouvelle loi inconstitutionnelle, à moins qu'on en retire quatre articles. Au tour de la Cour suprême du Canada de replonger dans ce dossier.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2017-12-27

649	04 07 10	01 compl.	49	10 12 14	11 compl.
	14 27 31			30 40 45	

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000\$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
59993839-01

Extra 7738720

Ce soir,
26 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

Le cannabis dans la mire des Premières Nations

Des entreprises autochtones s'intéressent au nouveau marché en expansion

GEMMA KARSTENS-SMITH
à Vancouver

L'industrie canadienne de la marijuana prend de l'expansion et des membres des Premières Nations comptent bien profiter de cette nouvelle manne économique.

Phil Fontaine, un politicien qui est maintenant à la tête d'une entreprise qui produit du cannabis thérapeutique, a passé la dernière année à sillonner le pays pour sensibiliser les membres des Premières Nations aux possibilités qu'offre ce nouveau secteur économique en forte croissance.

« À chaque endroit où nous avons été, nous avons eu la même réaction: de l'intérêt et de l'excitation. Lorsque des Premières Nations parlent de possibilités et de potentiel, c'est très encourageant », a fait valoir en entrevue à La Presse canadienne l'ancien chef national de l'Assemblée des Premières Nations.

Les entreprises de production de marijuana représentent un « potentiel énorme » pour les Premières Nations, en partie parce que les communautés peuvent s'investir dans ce domaine en même temps que le reste de la population, plutôt que de faire du rattrapage des années plus tard comme c'est souvent le cas, a mentionné M. Fontaine.

Entrepreneuriat

« C'est une occasion unique. Ce secteur est différent de tous ceux que les communautés autochtones ont expérimentés dans le passé. Tout le monde est sur les blocs de départ en même temps », s'est-il enthousiasmé.

Phil Fontaine est le président-directeur général de Indigenous Roots, une compagnie qui produit de la marijuana thérapeutique par et pour les Premières Nations à travers le Canada.

La compagnie est en fait une coentreprise fondée avec Cronos Group, un producteur de cannabis médicinal homologué par Santé Canada. Lorsqu'Indigenous Roots commencera réellement ses opérations, les profits seront séparés en parts égales entre Cronos et les Premières Nations.

Bien que le cannabis récréatif doive devenir légal l'été prochain au Canada, Indigenous Roots centrera ses activités sur la distribution de marijuana thérapeutique destinée aux Premières Nations. Phil Fontaine fait valoir que les autochtones ont plus de difficultés à se procurer cette drogue douce sous prescription que le reste de la population.

« Nous voulons nous assurer que ce service est accessible à toutes nos communautés à travers le pays », a-t-il dit.

Indigenous Roots prévoit de construire une serre de production à proximité d'une installation de Cronos à Armstrong en Colombie-Britannique, avec l'objectif de fournir des patients d'ici la fin de 2018, a expliqué en entrevue le président-directeur général de Cronos, Mike Gorenstein.

Il a ajouté que les employés de Cronos formeront les membres des Premières Nations.

« À moyen et long terme, cette serre sera opérée par les Premières Nations, a-t-il soutenu. Notre engagement est de nous assurer que tout le savoir que nous détenons et que nous continuons à acquérir, nous le partagerons, et que nous soyons là pour les soutenir. »

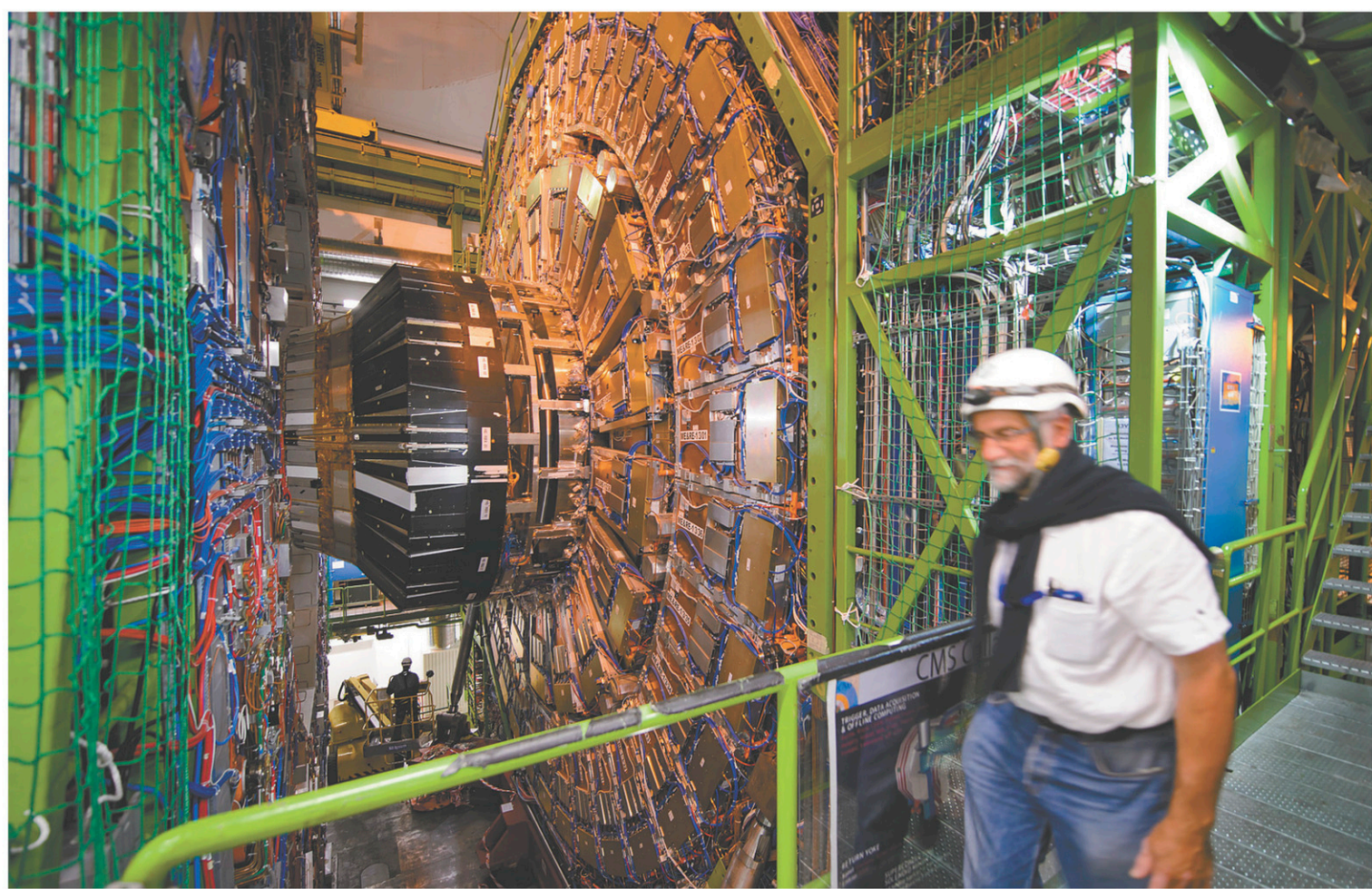
Cette nouvelle installation devrait créer entre 30 et 50 emplois, sans compter les postes qui pourraient être créés en marketing, en ventes et en comptabilité, a fait valoir M. Gorenstein. D'autres serres pourraient s'ajouter par la suite.

Ce type de collaboration n'est toutefois pas unique au Canada. Une entreprise de production de cannabis située dans le nord de l'Ontario a également conclu un partenariat avec des communautés autochtones locales.

Quarante-neuf Premières Nations ont investi dans 48North Cannabis, leur permettant de détenir environ 20% de la compagnie, a expliqué la présidente-directrice générale Alison Gordon.

Elle mentionne également que l'entreprise s'est engagée à recruter des travailleurs parmi les communautés établies à proximité de ses installations de Kirkland Lake.

La Presse canadienne



Un employé du CERN passe devant le Grand collisionneur de hadrons (LHC), à Meyrin, en Suisse.

FABRICE COFFRINI AGENCE FRANCE-PRESSE

La physique des particules dans le noir

Le Grand collisionneur de hadrons n'a pas fait de découverte majeure depuis cinq ans

Alors que le Grand collisionneur de hadrons (LHC) prend de l'âge, le Japon hésite à adouber un autre projet, l'Accélérateur linéaire international (ILC). Les physiciens des particules ont revu sa puissance à la baisse pour réduire son coût de 40%. Bref, les grands équipements de physique fondamentale ont de plus en plus de difficulté à se faire financer.

DENIS DELBECQ

Les physiciens sont dans le doute. Cinq ans après la découverte du boson de Higgs, le Grand collisionneur de hadrons (LHC) de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (mieux connu sous l'acronyme CERN) n'a pas fait la moindre découverte majeure. « Celle qui porterait des indices d'une nouvelle physique, explique Adam Falkowski, du laboratoire de physique théorique d'Orsay en région parisienne. « Nous explorons des territoires complètement nouveaux, mais nous ne perdons pas espoir. La situation peut changer à tout moment. »

Et c'est tant mieux, car cette nouvelle physique, les physiciens des particules l'attendent depuis longtemps. Tous savent que le modèle standard est incomplet: élaboré dans les années 1960, ce cadre théorique qui décrit les particules et les lois fondamentales de la nature ne parvient pas à expliquer l'origine de la matière noire et de l'énergie noire, qui représentent pourtant 95% de l'univers! « Pour mettre à mal le modèle standard et ouvrir une nouvelle voie, il faudrait par exemple découvrir une particule inédite », explique Adam Falkowski. « Une particule plus lourde que le boson de Higgs », ajoute Lyndon Evans, le père du LHC.

Ce gros lot, les physiciens du LHC ont bien cru l'avoir déniché en 2015, avec des observations suggérant l'existence d'une particule six fois plus lourde que le boson de Higgs, la première incompatible avec le modèle standard. Mais tandis que des centaines de théoriciens s'affairaient à élaborer de nouveaux modèles capables d'expliquer cette « particule X », l'espoir s'est envolé en quelques mois: il ne s'agissait que d'un mauvais tour joué par les statistiques.

Nouvelles avenues

En attendant qu'une particule inédite se montre, enfin,

pour un accélérateur linéaire, et non pour un accélérateur circulaire tel que le LHC, car dans les virages, les particules légères telles que les électrons perdent beaucoup d'énergie sous forme de rayonnement synchrotron. « Dans un accélérateur circulaire d'électrons-positrons, il faudrait une circonférence de plusieurs centaines de kilomètres pour atteindre une énergie de 350 GeV contre quelques dizaines de kilomètres avec un accélérateur en ligne droite », justifie Tatsuya Nakada, physicien à l'École polytechnique fédérale de Lausanne et au CERN, et responsable des accélérateurs linéaires au Comité international pour les accélérateurs futurs (ICFA). L'organisme porte notamment le projet de l'Accélérateur linéaire international (ILC), qui pourrait justement répondre à ce besoin en collisions électrons-positrons. « Nous pensons que l'ILC permettra d'obtenir

deux ou trois événements — la création du Higgs — toutes les cent collisions de particules; c'est vingt millions de fois plus qu'au LHC. » Et donc, la garantie d'un environnement propre et de mesures de haute précision.

« Pour mettre à mal le modèle standard et ouvrir une nouvelle voie, il faudrait par exemple découvrir une particule inédite »

deux ou trois événements — la création du Higgs — toutes les cent collisions de particules; c'est vingt millions de fois plus qu'au LHC. » Et donc, la garantie d'un environnement propre et de mesures de haute précision.

Sans pulpe ni pépins

Des particules sans pulpe ni pépins, il en existe une toute trouvée: l'électron est une particule fondamentale, indivisible par essence, et près de deux mille fois plus légère que le proton, donc plus facile à accélérer. Tout comme le positron (ou antiélectron), une particule de même masse et de même charge électrique, mais de signe inverse. En provoquant la collision d'un faisceau d'électrons et d'un autre de positrons, on pourrait créer le Higgs avec seulement 250 gigaelectronvolts (GeV) d'énergie, soit cinquante fois moins qu'au LHC. Mieux, à 350 GeV, les physiciens accéderaient même au quark appelé « top », une autre particule fondamentale susceptible de répondre à leurs questions.

Mais il y a un hic. Ces ordres de grandeur sont valables

ans que le dossier est sur la table du gouvernement », s'impatientent Lyndon Evans. Les promoteurs de l'ILC ont joué leur va-tout, en annonçant le 7 novembre une reconfiguration drastique du projet, et un coût réduit à 6 milliards de dollars: son énergie ne sera plus que de 250 GeV. « C'est assez pour étudier le boson de Higgs, mais pas pour le quark top », commente Adam Falkowski. Mais c'est une sage décision. « Le geste des physiciens suffira-t-il à convaincre Tokyo? »

CLIC et quarks

« Nous n'attendrons pas au-delà de 2018, prévient Lyndon Evans. Plus le temps passe, plus l'ILC perd en crédibilité. » Il est vrai que le CERN possède, dans ses cartons, une autre machine, le collisionneur linéaire compact (CLIC). D'une conception un peu différente de l'ILC, elle pourrait fabriquer des bosons de Higgs et des quarks top à la chaîne avec une énergie de 350 ou 400 GeV. « Le CERN doit préparer l'avenir, estime Lyndon Evans.

Si l'ILC voit le jour, le CLIC ne se fera pas de sitôt. Mais si le Japon abandonne, il deviendra indispensable! »

En attendant, le LHC va entamer une longue cure de jouvence, de 2018 à 2026. « Il s'agit de multiplier la luminosité des faisceaux. » Les physiciens espèrent décupler le rythme de création du boson de Higgs, tout en espérant découvrir des particules d'une masse proche de 1 téraélectronvolt (huit fois celle du boson de Higgs). « Le LHC restera la machine la plus puissante au cours des vingt-cinq prochaines années. » La suite? Les physiciens y pensent déjà: un super collisionneur à protons de 100 km de circonférence!

« Je ne suis pas sûr qu'un tel projet voie le jour au cours du XXI^e siècle », estime Adam Falkowski. Il est vrai que le coût serait pharaonique. En se fondant sur le prix du Gothard (12,5 milliards de dollars pour 57 km), il faudrait compter près de 25 milliards pour creuser le tunnel. Et probablement 25 de plus pour l'équiper...

Le Temps



Phil Fontaine est politicien autochtone et est désormais à la tête d'une entreprise qui produit du cannabis thérapeutique.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DOSSIER DU SAMEDI

L'année 2017 en dessins

Notre caricaturiste Garnotte et notre journaliste Guillaume Bourgault-Côté vous offrent en cadeau un survol de l'année 2017, revue et corrigée par un crayon et une plume aussi incisifs que drolatiques. Bonne année!

À LIRE DEMAIN

TEXTES
GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

DESSINS
GARNOTTE

LE DEVOIR



PÉROU

Le président Kuczynski sur la sellette

LUIS JAIME CISNEROS
FRANCISCO JARA
à Lima

Le président du Pérou Pedro Pablo Kuczynski restait en position délicate jeudi, interrogé par la justice à propos de soupçons de corruption et confronté à une nouvelle manifestation de familles de victimes contre la grâce qu'il a accordée à l'ex-chef d'État Alberto Fujimori.

Les deux affaires sont directement imbriquées.

D'un côté, c'est parce qu'Odebrecht, géant du Bâtiment et des travaux publics (BTP) brésilien, a contredit le président en reconnaissant avoir payé près de cinq millions de dollars américains à des entreprises de conseil liées à M. Kuczynski, alors ministre, entre 2004 et 2013 que l'opposition a lancé une procédure de destitution devant le Parlement.

Lors de cette séance du 21 décembre, «PPK» (acronyme et surnom de Pedro Pablo Kuczynski) a sauvé sa place de justesse grâce au soutien d'une partie du puissant mouvement politique fondé par M. Fujimori, pourtant dans l'opposition et désormais dirigé par ses enfants.

De l'autre, trois jours à peine après avoir sauvé son mandat, le président Kuczynski, 79 ans, a accordé une grâce à Alberto Fujimori, qui purgeait une peine de 25 ans de prison pour crimes contre l'humanité et corruption.

Cette décision a provoqué une crise politique et des manifestations de Péruviens, qui reprochent à PPK d'avoir négocié ainsi sa survie à la tête de l'État.

Les familles des victimes y voient une «trahison», le chef de l'État de centre droit s'étant engagé durant sa campagne électorale de 2016 à ne pas libérer M. Fujimori, 79 ans également.

Sur le cas Odebrecht, le président Kuczynski a été longuement interrogé jeudi par la justice, les procureurs cherchant à savoir si une des entreprises de M. Kuczynski a pesé dans l'attribution de marchés au groupe brésilien ou profité des attributions de celui qui était alors ministre.

Ce scandale de corruption autour d'Odebrecht, qui distribuait généreusement les pots-de-vin pour obtenir des chantiers, éclabousse l'Amérique latine jusqu'au sommet du pouvoir.

Keiko Fujimori, elle aussi

Jeudi, la dirigeante de l'opposition Keiko Fujimori se trouvait elle aussi au siège du parquet pour ce même dossier et les liens avec le financement de ses campagnes électorales. Elle nie toute malversation et s'est prise en photo avec des membres du ministère public avant d'être interrogée.

Son père, qui souffre de problèmes cardiaques, devrait rester hospitalisé jusqu'à vendredi au moins.

Mais ses ennemis de santé n'émeuvent guère les familles des victimes de la répression sous ses gouvernements (1990-2000), qui ont manifesté jeudi au cri de «la grâce est une insulte» et au côté de partis politiques et d'associations de défense des droits de la personne.

L'ancien homme fort du Pérou, d'origine japonaise, a été reconnu responsable de l'assassinat de 25 personnes aux mains d'un escadron de la mort. Il a déjà purgé 12 ans de réclusion.

Encore traumatisés par les abus commis dans les années 1990, plus de 5000 Péruviens ont déjà manifesté lundi soir à Lima contre cette grâce, exigeant la démission de «PPK».

Sur le front de la justice, les militants des droits de la personne se mobilisent aussi.

Des avocats des victimes et d'ONG tentent de saisir la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont le siège à San José (Costa Rica), afin qu'elle demande des comptes au gouvernement péruvien et analyse cette grâce en vue d'une éventuelle annulation.

«La cour peut décider d'annuler une décision» prise au Pérou, affirme Carlos Rivera, un des avocats.

La grâce très controversée a soulevé des protestations au sein du propre gouvernement péruvien et ailleurs dans le monde.

Mercredi, le ministre de la Culture Salvador del Solar a présenté sa démission. Trois parlementaires du camp présidentiel ont déjà quitté le parti de M. Kuczynski pour manifester leur réprobation. Le président exécutif de la radiotélévision publique, Hugo Coya, a également remis sa démission.

Deux rapporteurs spéciaux de l'ONU se sont quant à eux dits jeudi «consternés» par cette «gifle pour les victimes».

Agence France-Presse



SHAH MARAI AGENCE FRANCE-PRESSE

Cet attentat est le plus sanglant en Afghanistan depuis celui ayant visé une mosquée chiite en octobre.

KABOUL

Au moins 41 morts dans un attentat suicide revendiqué par le groupe EI

MUSHTAQ MOJADDIDI
à Kaboul

Au moins 41 personnes ont été tuées et 84 blessées dans un attentat suicide revendiqué par le groupe Etat islamique (EI) contre un centre culturel chiite jeudi à Kaboul où les attaques se multiplient.

«Le centre reçoit un soutien de l'Iran et est l'un des principaux centres chiites à Kaboul», a déclaré le groupe EI dans un communiqué de son agence de propagande Amaq.

L'attentat, dans lequel les talibans ont rapidement proclamé n'être pour rien, a aussi frappé l'Afghan voice agency, un média anti-EI dont les locaux sont situés dans le même immeuble.

«L'assaillant s'est fait exploser durant un rassemblement au centre culturel Tabayan, faisant de nombreuses victimes»,

a déclaré à l'AFP le porte-parole adjoint du ministère de l'Intérieur, Nasrat Rahimi. La cérémonie se tenait «à l'occasion du 38^e anniversaire de l'invasion soviétique», a-t-il précisé.

Le porte-parole du ministère de la Santé Waheed Majroh a fait état de 41 morts et 84 blessés, dont une quinzaine de femmes et d'enfants, la plupart des blessés souffrant de «brûlures».

Cet attentat est le plus sanglant depuis celui ayant visé une mosquée chiite en octobre, qui avait fait 56 morts et 55 blessés, également revendiqué par le groupe EI.

«Nous étions dans le hall, au second rang, quand l'explosion s'est produite derrière nous. Après cela, il y a eu du feu et de la fumée dans la salle», a raconté Mohammad Hasan Rezayee, un étudiant, lui-même brûlé au visage et aux mains.

Dans l'hôpital Istiqlal, des dizaines de victimes, presque tous des Hazaras, l'unique ethnité chiite d'Afghanistan, pleuraient leurs proches, se frappant le visage.

«Les terroristes ont encore une fois commis des crimes contre l'humanité», a estimé le président afghan Ashraf Ghani dans un communiqué.

Une commission enquêtera sur «de possibles négligences de policiers» qui «ont pu permettre aux terroristes d'attaquer le centre», a déclaré le porte-parole du ministère de l'Intérieur Najib Danish.

1700 civils tués

Les forces américaines en Afghanistan ont condamné une «attaque haineuse», via le porte-parole de l'opération Resolute support, le lieutenant-colonel Kone Faulkner, sur Twitter.

Un porte-parole de l'Union européenne a déploré dans un communiqué «une attaque contre la liberté d'expression et la démocratie» avec «des journalistes parmi les victimes».

Cet attentat est le dernier en date à Kaboul, où les attaques sanglantes se succèdent, faisant de la capitale l'un des endroits les plus dangereux du pays. Le 31 mai, un camion piégé y avait tué 150 personnes et blessé environ 400 autres.

«Aujourd'hui à Kaboul, nous avons assisté à un nouveau crime odieux dans une année déjà marquée par d'indiscrètes atrocités», a regretté Toby Langer, le responsable de la mission de l'ONU en Afghanistan. Le conflit a tué 1700 civils durant les six premiers mois de l'année, un record selon l'ONU.

Agence France-Presse

ÉLECTIONS

L'Italie se lance dans deux mois d'une campagne incertaine

Rome — La dissolution jeudi du Parlement, qui arrivait bientôt en fin de législature, a lancé l'Italie dans deux mois d'une campagne électorale incertaine avant les élections législatives fixées au 4 mars.

Dans un bref communiqué, la présidence de la République a mis fin au faux suspense : le chef de l'État, Sergio Mattarella, «a signé le décret de dissolution du Sénat et de la Chambre de députés».

Dans la foulée, le conseil des ministres a décidé que le scrutin, qui devait être organisé dans un délai de 45 à 70 jours, aurait lieu le dimanche 4 mars.

Dans l'après-midi, un ballet de voitures officielles bien rodé s'est organisé autour du Quirinal, le palais du président. Le chef du gouvernement de centre gauche, Paolo Gentiloni, s'y est d'abord rendu pour annoncer qu'avec l'adoption du budget 2018, le travail du Parlement, élu en février 2013, était terminé.

Paolo Gentiloni, qui est le 3^e chef du gouvernement de cette législature après Enrico Letta et Matteo Renzi, doit rester en place jusqu'à la mise en place du nouveau Parlement. Son mandat pourrait d'ailleurs se prolonger, tant l'incertitude règne sur l'après-élections.

Le mode de scrutin laisse une large part à la proportionnelle et la dispersion annoncée des voix entre trois pôles — droite, Mouvement 5 étoiles et



ITALIAN PRESIDENCY AGENCE FRANCE-PRESSE

Le chef de l'État, Sergio Mattarella, a signé le décret de dissolution du Sénat et de la Chambre de députés jeudi.

centre gauche — peu enclins à s'entendre, risque de laisser le prochain Parlement sans majorité claire.

L'alliance de droite, composée de Forza Italia (FI), le parti de l'éternel Silvio Berlusconi, et les souverainistes de la Ligue du Nord (LN) et de Fratelli d'Italia (FDI), est créditée de plus de 35% des intentions de vote mais les litiges sont fréquents en son sein, FI et LN revendiquant tous deux la primauté et s'opposant souvent sur l'euro et l'Europe.

Avec environ 28% des intentions de vote, les populistes du Mouvement 5 étoiles (M5S), qui avaient créé la surprise en remportant déjà 25% des voix lors de leurs premières législatives en 2013, semblent plafonner à ce niveau et rejettent

toute idée d'accord avec une autre formation.

Troisième et dernier camp, le Parti démocrate (PD, au pouvoir) de Matteo Renzi, est en perte de vitesse dans les sondages, qui ne lui accordent plus qu'environ 25% des voix.

Aux antipodes du caractère brusque de M. Renzi, dont il est pourtant proche, M. Gentiloni reste en effet relativement populaire, avec 44% d'opinions positives, loin devant M. Renzi (29%) et Berlusconi (23%).

Dans un pays qui a connu 64 gouvernements depuis la proclamation de la République en 1946, l'instabilité qui s'annonce n'est cependant pas une nouveauté.

Agence France-Presse

L'adolescente palestinienne reste en détention

Tribunal militaire d'Of — Un tribunal militaire israélien a prolongé jeudi une nouvelle fois la garde à vue d'une adolescente palestinienne devenue, grâce à une vidéo virale de soldats pris à partie, une figure de la lutte contre l'occupation israélienne. Le tribunal d'Of, près de Ramallah, a décidé de maintenir en garde à vue jusqu'à lundi Ahed Tamimi (16 ans) et sa mère Nariman (43 ans). La cousine d'Ahed, Nour Naji Tamimi (21 ans) pourrait être libérée dimanche. Les trois femmes sont les protagonistes d'images tournées le 15 décembre dans le village de Nabi Saleh.

Agence France-Presse

Un migrant fait Belgrade-Zagreb sous un autobus

Zagreb — Un jeune migrant irakien a réussi à se dissimuler sous un autobus et, agrippé à l'essieu arrière du véhicule, a fait le trajet entre Belgrade et Zagreb, avant d'être découvert à l'approche de la capitale croate. L'Irakien de 21 ans n'a pas été blessé lors de son périple. La police l'a transféré au centre de transit de Tovarnik (est de la Croatie), d'où il sera renvoyé en Serbie. Le quotidien *Jutarnji list*, citant des responsables de la compagnie de transport Cazmatrans, à laquelle appartient l'autobus, a rapporté que le migrant avait réussi mardi à se glisser sous le véhicule et avait risqué sa vie pendant le trajet d'un peu plus de 400 kilomètres, qui a duré cinq heures.

Agence France-Presse



ERNESTO BENAVIDES AGENCE FRANCE-PRESSE

Les familles des victimes de la répression des années 1990 et 2000 ont manifesté jeudi au cri de «la grâce est une insulte».

Chers abonnés, chers lecteurs

Veuillez prendre note de l'horaire du service à la clientèle pour le temps des fêtes :

25 - 26 décembre / 1^{er} - 2 janvier : fermé

Sinon, le service sera ouvert comme à l'habitude du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h 30.

1 800 463-7559

Joyeuses fêtes à tous !

LE DEVOIR

LE MONDE

LIBERIA

Monrovia exulte après la victoire de George Weah

La légende du football a remporté le second tour de la présidentielle dans ce qui constitue la première transition démocratique en 70 ans au pays

PHILIPPE SIUBERSKI
ZOOM DOSSO

à Monrovia

Monrovia a explosé de joie jeudi soir à l'annonce de la victoire éclatante de l'ex-star du football et sénateur George Weah au second tour de la présidentielle au Liberia, après un scrutin salué pour son déroulement pacifique.

L'ancien footballeur, 51 ans, a recueilli 61,5% des suffrages, contre 38,5% pour son adversaire, le vice-président Joseph Boakai, selon des résultats officiels portant sur plus de 98% des suffrages annoncés en début de soirée, 48 heures après la fermeture des bureaux de vote.

Dès sa victoire connue, des centaines de personnes massées aux abords de la Commission électorale nationale (NEC), dans le centre de la capitale Monrovia, ont laissé éclater leur joie, chantant, dansant et scandant le nom de leur futur président.

«On a attendu pendant 12 ans. Maintenant, le pouvoir va au peuple», exultait la vice-présidente de la Ligue de la jeunesse de la Coalition pour le changement démocratique (CDC), la formation de Weah, Josephine Davies.

George Weah n'a pas tardé à se présenter comme «le président élu de la République du Liberia» sur son compte Twitter.

Quand ils ont appris leur victoire, Weah et sa vice-présidente, Jewel Howard-Taylor, ex-femme de l'ancien chef de guerre Charles Taylor et influente sénatrice, sont tombés dans les bras l'un de l'autre en fondant en larmes.

À la présidentielle de 2005, Weah avait été battu par Ellen Johnson Sirleaf. Six ans plus tard, il s'était présenté à la



SEYLOU AGENCE FRANCE-PRESSE

Dès l'annonce de la victoire, des centaines de personnes ont laissé éclater leur joie, chantant, dansant et scandant le nom de leur futur président.

vice-présidence, mais son ticket avait été devancé par celui associant M^{me} Sirleaf à Joseph Boakai.

Quelque 2,1 millions d'électeurs étaient inscrits pour le second tour et la participation a été de 56%, a indiqué le président de la NEC, Jerome Korkoya.

Attaquant vedette de Monaco, du PSG et du Milan AC dans les années 1990, George Weah doit prêter serment le 22 janvier, marquant ainsi la première transition démocratique depuis plus de 70 ans dans ce pays anglophone d'Afrique de l'Ouest.

Protéger la paix

George Weah, 51 ans, favori après être sorti vainqueur du premier tour du 10 octobre avec plus de 38% des voix, s'est montré sûr de lui avant et après le jour de l'élection.

«Le peuple libérien a clairement fait son choix [mardi] et, ensemble, nous sommes confiants quant à l'issue du processus électoral», a tweeté le Ballon d'or 1995 mercredi.

Mais certains de ses partisans commençaient à trouver le temps long. «On s'inquiète parce que tout le monde voit les résultats, mais la NEC ne veut pas les annoncer. Plus ils

tardent, plus ça devient risqué», avait déclaré, peu avant l'annonce des résultats, un de ses partisans, Daniel Mlehn.

Joseph Boakai, 73 ans, a quant à lui voulu croire jusqu'au bout. «On attend les résultats définitifs. On parle de Weah, mais ce sont uniquement ses comtés, pas les miens», déclarait encore en début d'après-midi le vice-président sortant.

Près de trois décennies après le début d'une guerre civile particulièrement atroce — 250 000 morts entre 1989 et 2003 — le Liberia s'apprête à vivre une transition en douceur.

La présidente sortante, Ellen Johnson Sirleaf, a signé mardi un décret établissant une «équipe de transition», composée de plusieurs ministres, pour organiser un «transfert ordonné du pouvoir» à son successeur.

«Tout le monde dit qu'il y a un bien commun à protéger, la paix au Liberia», s'est félicité jeudi matin le directeur de la communication de la NEC, Henry Flomo.

«L'ombre de Charles Taylor

Sénateur depuis 2014 de la province la plus peuplée du Liberia, George Weah avait choisi comme colistière Jewel

«On a attendu pendant 12 ans. Maintenant, le pouvoir va au peuple.»

Josephine Davieston, vice-présidente de la Ligue de la jeunesse de la Coalition pour le changement démocratique (CDC)

Howard-Taylor, ex-femme de Charles Taylor. Mais tous deux affirment ne pas entretenir de lien avec l'ancien président.

Le Liberia, qui peine à se remettre de l'épidémie d'Ebola, vit encore dans le souvenir de Charles Taylor, 69 ans, ancien chef de guerre puis président (1997-2003), prédécesseur de M^{me} Sirleaf. Condamné par la justice internationale à 50 ans de prison, il purge sa peine en Grande-Bretagne pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre perpétrés en Sierra Leone voisine.

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et le chef des observateurs de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), l'ancien président du Ghana John Dramani Mahama, ont salué «la tenue pacifique» du scrutin.

Finalement organisé au lendemain de Noël, le second tour avait été reporté de sept semaines en raison de contestations des résultats du premier tour du 10 octobre par plusieurs candidats.

Agence France-Presse



JIM WATSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Roy Moore a obtenu 48,34% des voix à l'élection du 12 décembre.

ALABAMA

Roy Moore s'obstine

Washington — Les autorités de l'État américain de l'Alabama ont officiellement déclaré jeudi le démocrate Doug Jones vainqueur de la sénatoriale-choc du 12 décembre contre le républicain Roy Moore, qui refuse toujours de reconnaître sa défaite.

Doug Jones, ancien procureur fédéral, prêterait serment le 3 janvier à Washington au Sénat, où la majorité républicaine tombera de 52 à 51 sièges, sur 100 — une marge de manœuvre extrêmement mince.

Le résultat final est de 49,97% des voix pour le démocrate, contre 48,34% pour Roy Moore, un ancien magistrat ultraconservateur qui était soutenu par le président Donald Trump.

L'élection du 12 décembre avait provoqué un minisisme aux États-Unis, car jamais depuis 25 ans un sénateur démocrate n'avait été élu dans ce bastion conservateur.

Mais Roy Moore, personnalité très controversée depuis les années 2000, a été accusé d'agressions sexuelles sur des adolescentes il y a plusieurs décennies, ce qu'il nie. Il a refusé obstinément de reconnaître sa défaite, à contre-courant de son parti et du président

américain lui-même.

Roy Moore avait déposé un recours mercredi soir devant un juge de Montgomery, demandant une décision en référé pour empêcher les autorités de l'Alabama de certifier les résultats jeudi. Mais sa requête a été rejetée par un juge, peu avant la certification officielle des résultats par les plus hautes autorités de l'Alabama, dont la gouverneure républicaine.

Pour autant, l'ancien juge a diffusé jeudi un communiqué dans lequel il maintient que des fraudes électorales ont eu lieu et ne concède toujours pas sa défaite.

Le secrétaire d'État John Merrill, qui est lui aussi républicain, a expliqué que la plupart des plaintes pour fraudes sur lesquelles ses services avaient enquêté étaient fantaisistes: les cinq cars d'électeurs noirs venus du Mississippi voisin n'existaient pas, tout comme les trois fourgonnettes de Mexicains soi-disant venus voter illégalement. Ou encore cette ville, «Borderlana», qui aurait eu deux fois plus de bulletins de vote que d'habitants... mais qui n'existe pas.

Agence France-Presse

ZIMBABWE

Une retraite dorée pour Mugabe

Une résidence, une flotte de voitures, du personnel et des voyages en avion privé figurent parmi les bénéfices accordés à l'ancien président

Harare — Le président déchu du Zimbabwe Robert Mugabe va bénéficier d'un logement, d'une flotte de voitures et de voyages en avion privé, conformément à un nouveau plan de retraite financé par le gouvernement et destiné aux anciens dirigeants, a révélé jeudi la presse officielle.

M. Mugabe disposera également d'une équipe d'au moins vingt salariés, dont six gardes du corps, tous rémunérés sur les deniers publics, selon le journal *The Herald*.

L'ex-président Mugabe, âgé de 93 ans et qui a démissionné le mois dernier sous la pression populaire et à la suite d'un coup de force militaire, sera donc le premier bénéficiaire de ces généreuses mesures annoncées mercredi par le nouveau président Emmerson Mnangagwa.

Aucun montant n'a été révélé, mais la Constitution du pays stipule qu'un ancien président peut percevoir une retraite équivalente au salaire d'un président en exercice.

Le mois dernier, un média local indépendant affirmait que M. Mugabe avait été gratifié d'une indemnité de départ de 10 millions \$US, un argument de plus pour le convaincre de démissionner. Le gouvernement a toutefois démenti l'information.

M. Mugabe disposera de trois véhicules — une Mercedes Benz S500 ou une berline équivalente, un véhicule tout-terrain et un pick-up — à remplacer tous les cinq ans. Le carburant sera également aux frais du gouvernement.

Grace n'est pas en reste

Tout comme son épouse, Grace, l'ancien président va bénéficier d'un passeport diplo-



JEKESAI NJIKIZANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Robert Mugabe a démissionné le mois dernier sous la pression populaire et à la suite d'un coup de force militaire.

matique, de quatre voyages par an en première classe en avion ou train sur le territoire national, ainsi que de quatre voyages à l'étranger en jet privé.

M. Mugabe se verra aussi attribuer une résidence officielle meublée dans le quartier de son choix à Harare, à laquelle s'ajouteront les factures et des dépenses récréatives. Une couverture santé pour

l'ancien dirigeant, son épouse et les personnes à leur charge est également incluse dans la liste des avantages.

À la suite d'un coup de force militaire et de manifestations de rue, M. Mugabe a été contraint à la démission le 21 novembre après 37 ans de pouvoir autoritaire.

Sa chute a été provoquée par la soif de pouvoir de son

L'auteur du coup de force nommé vice-président

Harare — L'ancien chef de l'armée zimbabwéenne qui a dirigé le coup de force contre Mugabe est officiellement devenu jeudi l'un des deux vice-présidents du pays. Le général à la retraite Constantino Chiwenga, 61 ans, a prêté serment lors d'une cérémonie à la présidence à Harare, jurant d'«observer, de faire respecter et de défendre la Constitution». «Je remplirai mes devoirs avec toute mon énergie et dans toute la mesure de mes connaissances et compétences», a ajouté l'ancien militaire vêtu d'un costume noir. Un second vice-président a également prêté serment jeudi, l'ancien ministre de la Sécurité intérieure sous M. Mugabe, Kembo Mohadi. M. Mohadi et Chiwenga avaient été nommés la semaine dernière vice-présidents du parti au pouvoir, la ZANU-PF, et l'on s'attendait à ce qu'ils accèdent également à la vice-présidence de l'État.

épouse, 52 ans, qui voulait le remplacer à la présidence, ce que n'acceptait pas la vieille garde du parti au pouvoir, la Zanu-PF, et l'armée.

C'est son ancien bras droit Emmerson Mnangagwa, que Mugabe avait évincé au profit de Grace, qui l'a remplacé.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

INFORMATIONS OBTENUES SOUS LA TORTURE

Un sinistre piège

Un pays peut-il, sous prétexte de prévenir un présumé attentat terroriste ou une menace à la sécurité de la population, utiliser une information obtenue sous la torture par un pays étranger? Le gouvernement canadien le croit toujours, bien que les libéraux en aient resserré les critères dans une série de directives, les premières émises en septembre et les secondes, il y a deux semaines.

Ln décembre 2014, un comité du Sénat américain rendait public un résumé de son imposant rapport sur le recours à la torture par la CIA. Son constat: elles n'avaient jamais permis d'éventer un seul des complots terroristes déjoués après les attentats du 11 septembre 2001. Les techniques conventionnelles de collecte et d'enquête avaient suffi.

Toute cette souffrance n'a finalement servi à rien, ce qui n'a rien d'étonnant. Les recherches à ce sujet démontrent qu'une personne soumise à la torture dira n'importe quoi pour mettre fin à son calvaire. Les informations ainsi obtenues ne sont d'aucune fiabilité. Quant à la torture elle-même, on ne dira jamais assez combien elle est abjecte.

Cela n'a pas empêché les conservateurs d'émettre, en 2011, une directive ouvrant la porte sans véritables garde-fous à l'utilisation d'information ayant pu être obtenue sous la torture lorsque des vies, la sécurité publique ou des biens matériels étaient menacés.

Les libéraux avaient promis de corriger la chose, d'où ces nouvelles directives émises à l'intention de la GRC, du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), de l'Agence des services frontaliers, du ministère des Affaires mondiales, du Centre de sécurité des télécommunications, de la Défense et des Forces armées.

On y interdit de divulguer des informations ou de formuler des demandes de renseignements auprès d'une entité étrangère si cela peut se traduire par un risque «substantiel» de torture. À moins, entre autres, que le risque puisse «être atténué, notamment par l'utilisation de réserves ou d'assurances».

Il sera aussi interdit d'utiliser des renseignements non sollicités obtenus sous la torture par une entité étrangère. Mais à quelques exceptions près, encore une fois. Il sera donc possible, à certaines conditions, de «priver une personne de ses droits et libertés» si cela est jugé «nécessaire pour éviter des pertes de vies humaines ou des sévices graves à la personne».

On peut comprendre qu'un gouvernement ne veuille pas tenter sa chance avec la sécurité de la population. Mais de là à priver certains citoyens de leurs droits et libertés? Il est pourtant écrit dans ces directives que la torture ne sert «aucune fin légitime en matière militaire, d'exécution de la loi ou de collecte de renseignements».

Selon Amnesty internationale, la mouture libérale représente un progrès, mais présente de graves lacunes. Qui peut se fier à des garanties obtenues de pays tortionnaires? Et permettre l'utilisation de telles informations dans des «circonstances exceptionnelles» équivaut à leur accorder une valeur.

En 2012, le Comité sur la torture des Nations unies avait rappelé que ce genre d'exception contrevenait à l'article 15 de la Convention contre la torture, ratifiée par le Canada. En vertu de celui-ci, tout État doit s'assurer que «toute déclaration [...] obtenue par la torture ne puisse être invoquée comme un élément de preuve dans une procédure, si ce n'est contre la personne accusée de torture».

La commission d'enquête sur l'affaire Maher Arar, de son côté, soulignait que «l'interdiction de la torture figurant dans la Convention contre la torture est absolue. Le Canada ne devrait pas infliger de la torture, ni être complice de la torture infligée par d'autres.»

Exercer une plus grande vigilance, peu importe la source d'information, se défend, mais permettre de porter atteinte aux droits de citoyens sur la base d'informations obtenues sous la torture est inacceptable. Tous les complots démasqués au Canada l'ont été en ayant recours aux méthodes conventionnelles d'enquête et de collecte de renseignements.

Les attentats qui ont réussi sont survenus après des indices passés inaperçus, des alertes restées sans écho, un manque de suivi ou de surveillance ou, comme dans le cas de l'écrasement d'Air India, l'absence de coopération entre la GRC et le SCRS.

Ce n'est pas la torture d'un seul être humain qui les aurait prévenus. Cette fissure qui persiste dans nos principes doit être colmatée.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E

Philosophie
ou profession de foi?

Commentaires sur «*Le Jésus du professeur Guillemain*» de Louis Cornellier, proposé comme Devoir de Philo en date du 23 décembre 2017.

À chaque période des Fêtes, *Le Devoir* publie un texte sur la dimension religieuse de la fête de Noël. Même en étant un sceptique non croyant, je tolère que mon journal accueille le discours religieux dans ses pages d'opinion. Cependant, cette année, le texte qui joue ce rôle nous est proposé comme leçon de philosophie. Donc, contrairement à mes habitudes de respecter les croyances de mes concitoyens, je dois réagir pour contester les affirmations que Cornellier emprunte à Guillemain et qu'il qualifie «d'irrécusables».

D'abord, si la philosophie a continué d'être enseignée dans nos établissements d'enseignement supérieur, c'est, entre autres, parce qu'elle permet de développer des habiletés pour produire un discours raisonné. Mais, c'est ici que le bât blesse, comment avoir un discours raisonné si, d'entrée de jeu, la proposition devant servir de prémisse, soit la croyance dans la résurrection de Jésus de Nazareth, est déclarée irrécusable? Voilà! Le discours philosophique prend fin. Il s'agit désormais de théologie où chacun peut faire état de sa

foi. Mais croire en quoi? Au christianisme, bien sûr. Mais sous quelle mouture? Là aussi, pour Guillemain et Cornellier, c'est l'Église catholique qui détient la vérité.

Et que doivent faire les autres lecteurs du *Devoir*? Repartir bredouilles? Je doute que c'eût été une solution retenue par Laurendeau, qui, sans afficher son agnosticisme avoué en fin de vie, respectait celui de ses lecteurs.

Enfin, que dire des lecteurs d'autres sectes chrétiennes, des juifs, des musulmans, des bouddhistes, etc.? Sans doute qu'ils ont, selon la logique de Cornellier, droit à leurs propres vérités irrécusables. Il semble dire que l'important, c'est de croire. Selon lui, il n'y a rien de pire que celui qui se limite à l'approche scientifique pour faire la distinction entre le vrai et le faux.

Par ailleurs, l'événement de l'année, que tous les citoyens de bonne foi peuvent accepter sans problème, est de nature scientifique. Il s'agit bien sûr de la collision de deux étoiles à neutrons, un événement qui s'est produit il y a plusieurs milliards d'années et dont l'information vient de nous parvenir sous forme d'ondes gravitationnelles. Voilà une vérité scientifique qui ne se réclame pas d'être certaine. Seulement, d'être crédible dans la mesure de l'acceptabilité de la preuve transparente sur laquelle elle est fondée. Et contrairement à l'affirmation voulant que Jésus de Nazareth

soit ressuscité, elle ne se réclame pas d'être irrécusable. Seulement probable.

Gérald Blanchard
 Le 24 décembre 2017

Réponse du chroniqueur

Ce qui est irrécusable, selon Guillemain, ce n'est pas la résurrection de Jésus, c'est la métamorphose des apôtres, qui sont passés de l'abattement à la joie en croyant avoir retrouvé Jésus vivant; c'est leur foi en la résurrection et non cette dernière comme telle. Guillemain, de plus, ne dit pas, comme l'écrit M. Blanchard, que «c'est l'Église catholique qui détient la vérité». Très critique envers l'institution, il affirme plutôt croire à la valeur du message évangélique. Le regrettable professeur, enfin, ne dévalorise jamais la science. Il dit simplement qu'il ne s'agit pas du seul type de connaissance valable et que la poésie et la musique «disent aussi des choses essentielles» sur la vie, tout comme le christianisme en matière de morale. Que M. Blanchard se rassure: le *Devoir* de philo n'a pas pour mandat d'incarner la ligne éditoriale du *Devoir*, mais de nourrir la réflexion des lecteurs, en présentant des points de vue inspirés par de grands penseurs. Que doivent faire ceux qui ne partagent pas les idées défendues dans mon récent *Devoir* de philo? Ce qu'ils veulent, évidemment. Comme Guillemain, je crois à la liberté de conscience.

Louis Cornellier

LIBRE OPINION

Quand des intellectuels réclament la destruction d'Israël

BERNARD BOHBOT

Étudiant au 2^e cycle en histoire à l'UQAM

Le texte de Gilles Bibeau et Lorraine Guay, appuyé par un certain nombre d'intellectuels d'ici et d'ailleurs (publié dans *Le Devoir* le 28 décembre), se sert de la condamnation (justifiée) par la communauté internationale de la reconnaissance unilatérale de Jérusalem comme capitale d'Israël par les États-Unis pour s'en prendre à la légitimité même de l'État d'Israël. Il est inutile de revenir sur chacune de leurs affirmations. Rappelons néanmoins quelques éléments essentiels.

1. Il est tout à fait possible de se dire sioniste et de s'opposer à l'occupation des territoires palestiniens, comme le font la plupart des sionistes de gauche. 2. Le sionisme consiste en une idée très simple: créer un État-nation pour le peuple juif sur la terre d'Israël/Palestine. Certes, le sionisme repose sur une mythologie nationale au même titre que tous les nationalismes. Cependant, nier que cette terre constitue le berceau de l'identité juive est tout simplement grotesque. 3. Bien sûr, le sionisme a commis son lot de crimes, tout comme les autres nationalismes d'ailleurs, mais la caricature qu'en font Gilles Bibeau et Lorraine Guay est navrante.

Au tournant du XX^e siècle, les Juifs étaient un peuple sans patrie et persécuté. Ils se trouvaient donc dans un «état de nécessité» (que tous les systèmes juridiques du monde moderne recon-

naissent) qui justifie certains actes qui sont répréhensibles en temps normal, en l'occurrence, accaparer une partie du territoire habité par un autre peuple. S'ils ne l'avaient pas fait, 500 000 Juifs qui ont pu se réfugier en Palestine avant la Seconde Guerre mondiale auraient probablement péri. Il ne s'agit pas de nier l'injustice faite aux Palestiniens, mais de rappeler que le conflit israélo-palestinien oppose deux légitimités.

Une affirmation excessive

Quant aux intentions malicieuses du mouvement sioniste, qui aurait planifié le nettoyage ethnique des Palestiniens dès ses débuts, force est de constater que cette affirmation est aussi excessive que le reste du texte. L'idée d'un État binational, défendue aujourd'hui par l'extrême gauche propalestinienne, est à l'origine une idée sioniste. Ben Gurion lui-même, le principal père fondateur de l'État d'Israël, l'a défendue avant d'y renoncer dans les années 30, car les nationalistes palestiniens craignaient que les Juifs y deviennent majoritaires.

Mais pour en revenir au nettoyage ethnique de plus de 700 000 Palestiniens pendant la première guerre israélo-arabe, rien ne le justifie. Cependant, n'oublions pas que ces expulsions eurent lieu au cours d'une guerre déclenchée par les Palestiniens eux-mêmes afin d'empêcher la mise en place du plan de partage des Nations unies. Cette guerre tua 1% de la population israélienne et en déplaça un autre 10%.

Rappelons-nous aussi qu'à l'époque, toute population hostile (ou perçue comme telle) était systématiquement expulsée ou réprimée. On n'a qu'à penser aux plus de dix millions d'Allemands chassés d'Europe de l'Est à la suite de la Seconde Guerre mondiale, aux quinze millions de musulmans et d'hindous forcés à quitter l'Inde et le Pakistan à la fin des années 40, aux Juifs chassés d'un grand nombre de pays arabes, etc. Citer un crime en le dissociant de son contexte est un procédé très douteux.

Enfin, les auteurs se trompent en affirmant qu'Israël n'a jamais négocié de bonne foi. En réalité, deux gouvernements israéliens ont accepté les «paramètres Clinton», prévoyant, entre autres, l'évacuation de la quasi-totalité de la Cisjordanie, soit Ehoud Barak en janvier 2001 et Ehoud Olmert en septembre 2008. Malheureusement, les négociations ont avorté, car ces deux premiers ministres ont perdu le pouvoir prématurément.

Réclamer la destruction

Il serait cependant important de rappeler que les attentats du Hamas et de ses alliés (le Hezbollah, le Djihad islamique, etc.) ont décimé le camp de la paix israélien. Au risque d'en surprendre certains, il est difficile de convaincre les Israéliens d'accepter un compromis territorial alors qu'ils sont entourés de groupes armés qui réclament leur destruction.

Cela justifie-t-il pour autant l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie? Absolument pas. C'est justement la raison pour laquelle la gauche sioniste milite non pas pour la fin du sionisme (c'est-à-dire le démantèlement de l'État d'Israël), mais bien la création d'un État palestinien. En effet, ne nous trompons pas. Le but de la campagne de «Boycott, désinvestissement et sanctions» (BDS) de l'État d'Israël n'est pas la création d'un État palestinien, mais bien la liquidation de l'État d'Israël à travers le «droit au retour» illimité des réfugiés palestiniens. Cela aurait pour effet de réduire les Juifs au rang de minorité au sein même de l'État hébreu. Cette revendication est absolument illégale, car les résolutions onusiennes, qui reconnaissent certes la légitimité des revendications des réfugiés palestiniens, reconnaissent également à Israël le droit d'exister en tant qu'État juif. Il faut donc trouver un juste équilibre entre ces droits qui s'opposent, ce qui implique la nécessité de trouver un compromis sur la question des réfugiés — ce que BDS rejette.

Nous pourrions conclure ce texte en citant Saeb Erekat, l'ancien négociateur en chef de l'Autorité palestinienne. En 2005, alors que le président iranien de l'époque, Mahmoud Ahmadinejad, réclamaient que l'on raie Israël de la carte, Erekat lui répondit qu'il fallait plutôt exiger que l'on y ajoute un État palestinien à la place. Il n'aurait pas pu mieux dire!

IDÉES



FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES - UKRAÏNE

La mission d'entraînement UNIFIER, composée de 200 militaires canadiens en Ukraine jusqu'en 2019, est une contribution importante, voire essentielle, du Canada à la professionnalisation des forces ukrainiennes.

Armer l'Ukraine ou éviter l'effondrement ?

G. DANIEL CARON

Ancien ambassadeur du Canada en Ukraine et chercheur associé à l'Institut des hautes études internationales de l'Université Laval

Le Canada et les États-Unis s'engagent dans le conflit armé en Ukraine. Il y a deux semaines, les États-Unis ont décidé de fournir des armes à l'Ukraine, incluant possible- ment des missiles, alors que, depuis le 13 décembre dernier, le Canada permet aux entreprises et aux particuliers canadiens d'y exporter des armes automatiques et autres « dispositifs prohibés ».

On a ainsi jugé qu'il fallait plus que la diplomatie, les sanctions imposées à la Russie, les missions d'entraînement militaire en Ukraine, l'aide financière ou les gestes politiques, comme la première visite à Kyiv (Kiev) récemment de la ministre des Affaires étrangères du Canada, Chrystia Freeland.

Le président Barack Obama avait longuement hésité puis avait refusé de franchir cette ligne. Quant à Stéphane Dion, alors ministre des Affaires étrangères du Canada, il soutenait que de couper les ponts avec la Russie n'avait « aucune conséquence positive », et souhaitait plutôt un réchauffement des relations. Ces décisions récentes vont autrement.

Il est vrai que la mission d'entraînement UNIFIER, composée de 200 militaires canadiens en Ukraine jusqu'en 2019, est une contribution importante, voire essentielle, du Canada à la professionnalisation des forces ukrainiennes. On ne les sait ni disciplinées ni bien préparées.

Qui plus est, la situation sur le terrain est des plus alambiquées. Kristopher Reeves, commandant de la mission canadienne, déclarait au magazine *Business Ukraine* du 14 décembre que

« l'Ukraine est un laboratoire de batailles. Si vous voulez comprendre la guerre hybride, vous devez étudier l'Ukraine. Vous pouvez en voir tout le spectre en action ici ». Les rebelles sont soutenus par des intérêts présumés russes alors que l'armée ukrainienne serait aidée par des groupes paramilitaires qui ne sont pas directement sous le contrôle de Kyiv. Les nombreuses cyberattaques et les propagandes éatiques viennent encore plus embroussailler la crise.

Dans ce contexte, est-ce donc une bonne décision de devenir fournisseurs d'armes létales ?

C'est ce que croit Anders Fogh Rasmussen, ex-secrétaire général de l'OTAN et maintenant lobbyiste international à la solde de l'Ukraine. Depuis plusieurs mois, il multiplie les rencontres dans les grandes capitales. Rasmussen réclame que les États-Unis arment mieux les forces ukrainiennes. Ces partisans avancent qu'envenimer le conflit forcera la Russie à reconnaître son soutien aux séparatistes et permettra de sortir de cette guerre hybride. C'est certain que ce nouvel armement sera employé et il est prévisible que la Russie répondra en renforçant son présumé engagement militaire. Mais quelqu'un croit-il vraiment en la solution militaire du conflit ?

Sans surprise, la décision du président des États-Unis est déjà qualifiée de « sabotage du processus de paix » par la Russie. De leur côté, les politiciens européens, y compris le président allemand Steinmeier, se sont opposés à cet engagement. La France et l'Allemagne, envoyés de l'Union européenne (UE) au cœur du conflit dont les diplomates sont derrière les véritables efforts de paix, ont déclaré au lendemain de l'annonce américaine « qu'il n'y a pas d'autres solutions qu'un règlement exclusivement pacifique du conflit ».

Éviter l'effondrement financier

Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'UE et d'autres parte-

naires, dont le Canada, ont soutenu l'économie ukrainienne depuis son indépendance. Seulement au titre de l'aide au développement, le Canada a déjà fourni un demi-milliard de dollars. Le récent rapport du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes à Ottawa rapporte que seul le conflit dans l'est du pays aurait causé des dommages de plus de 50 milliards à l'économie ukrainienne. Sans compter la perte de la Crimée et des troubles à Kyiv.

Si l'Union européenne ne croit pas à une solution militaire, la solution économique reçoit pour sa part beaucoup d'appuis. Depuis plusieurs semaines maintenant, l'ancien premier ministre de la Lituanie Andrius Kubilius dirige une campagne pour soutenir un plan européen pour l'Ukraine. L'idée, développée à Paris, Berlin et Bruxelles, également connue sous le nom de plan Marshall pour l'Ukraine, s'inspire du grand stratège militaire Clausewitz qui considérait que « l'économie est la continuation de la guerre mais avec des moyens pacifiques ». Le but du Plan est de reconstruire l'économie ukrainienne coûte que coûte. Pour ses promoteurs européens, c'est la meilleure réponse à la crise actuelle et l'incitatif essentiel pour convaincre l'Ukraine de réformer ses institutions.

Les Européens espèrent que cette idée sera discutée à La Malbaie les 8 et 9 juin prochains. Cette rencontre du G7 est aussi soulignée dans le rapport du Comité permanent de la défense nationale qui recommande que le Canada fasse la promotion des intérêts ukrainiens au G7.

Le Canada se veut l'un des plus ardents défenseurs de l'Ukraine à l'échelle mondiale. Son gouvernement clame le retour du pays sur la scène diplomatique mondiale. Le Canada, en tant que président du G7, doit saisir cette occasion et mettre cette initiative européenne à l'agenda de la rencontre de La Malbaie.

Hypothéquer le vivant

AURÉLIE LANCTÔT



En novembre, 15 000 scientifiques provenant de 184 pays signaient dans la revue *BioScience* une déclaration annonçant que l'urgence climatique est plus grave que prévu. Si l'on n'amorce pas immédiatement une transformation draconienne de nos modes de vie, de consommation et de développement, l'humanité court à sa perte. Rien de moins.

La semaine dernière, le géant américain Apple a admis qu'il ralentissait ses iPhone au fil des mises à jour du système d'exploitation iOS. Sans gêne, on a prétexté qu'il s'agissait simplement d'un remède contre les effets du vieillissement de la batterie des appareils. Obsolescence programmée ? Mais non, cessez cette paranoïa, dira-t-on. D'ici la présentation du prochain gadget — que la planète suivra en direct avec une terrifiante religiosité —, circulez, il n'y a rien à voir.

Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'Apple méprise ouvertement ses utilisateurs en défendant ses pratiques environnementalement et socialement destructrices. Je m'étonne plutôt qu'à l'aube de 2018, on se contente d'opposer aux modèles d'entreprise écosuicidaires de faibles discours sur la nécessité d'une « responsabilité sociale des entreprises » accrue — comme si une telle chose existait au-delà des considérations marketing —, alimentant ainsi le mensonge qu'est ce « capitalisme vert ».

Selon le Baromètre 2017 de l'Observatoire sur la consommation responsable, les Québécois seraient de plus en plus exigeants envers les entreprises. Ils exigent qu'elles offrent de bonnes conditions de travail à leurs employés et qu'elles respectent l'environnement. Ils valorisent de plus en plus les produits locaux et s'intéressent de plus en plus aux pratiques alimentaires qui minimisent la souffrance animale et l'empreinte écologique des aliments. Mais surprise, le Baromètre révèle aussi que les exigences sont démesurées par rapport aux comportements qu'adopte une bonne proportion des consommateurs. Nous serions donc toujours enclins à faire reposer le poids de notre conscience sur ceux qui produisent les biens qu'on achète, sans pour autant remettre en question la compatibilité du modèle de croissance perpétuelle basé sur la consommation, sur lequel repose l'économie globale.

À ce chapitre, le statu quo est tenace et les contradictions nombreuses, et pas seulement en matière de consommation. Le scénario est semblable sur le plan énergétique. Le dernier rapport sur l'état de l'énergie au Québec, publié annuellement par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, conclut que les Québécois consomment plus d'essence et de diesel que jamais, achètent des véhicules plus gros et des maisons plus grandes, si bien que les efforts en matière d'efficacité énergétique s'annulent. Toujours dans ce rapport, on note que la consommation énergétique est la même depuis 2004, et que la consommation de GES stagne depuis 2010. Étrangement, on nous présente cela comme une « bonne nouvelle », puisque cela n'a pas empêché la croissance du PIB, indiquant que le Québec a « réussi à découpler la progression de son économie de la consommation énergétique ».

Cette idée de découplage est fondée sur la croyance qu'il est possible de minimiser les effets négatifs du développement perpétuel — accumulation de déchets, production de GES, perturbations climatiques — en trouvant une façon de faire survivre la croissance du PIB à la réduction de la consommation d'énergie. On se concentre ainsi sur les stratagèmes à adopter pour faire survivre la croissance à tout prix, en enduisant d'un vernis vert. Cette approche, quoiqu'on la présente comme une donnée immuable, est pourtant bien située idéologiquement. Elle suppose qu'il est possible de préserver à long terme le modèle économique dominant, qui repose sur la croissance infinie, sans égard aux limites physiques de la planète. Il s'agit en somme d'un leurre pour remettre sans cesse à plus tard la question inévitable de la transition vers une économie réellement durable.

Le chantier qui nous attend est beaucoup plus vaste que les changements cosmétiques qu'on nous propose aujourd'hui. Les auteurs de l'ouvrage *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, paru en 2016 chez Ecosociété, utilisent une métaphore fort évocatrice pour exprimer : il ne suffira pas, écrivait-ils, de « dégraisser l'éléphant » en modérant nos pratiques de production et de consommation. Cet éléphant, il faut le transformer en escargot. Or, plus on repousse le moment où nous opérerons le virage qui s'impose, plus la transition sera douloureuse. Nous vivons sur du temps emprunté, et la dette que nous amassons est bien pire que financière. C'est le vivant même qu'on hypothèque. Pour 2018, je nous souhaite d'en prendre enfin acte.

Joyau maritime, écueil terrestre

JACQUES H. LACHANCE

Québec

Une lecture du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime québécoise nous permet de découvrir le chemin à privilégier pour soutenir le « développement de l'économie maritime de manière durable ». Dix axes y sont proposés, dont celui abordant le développement des zones industrielles-portuaires. Comme les administrations portuaires importantes sont de compétence fédérale, est-ce réaliste d'élaborer un plan d'action sans pouvoir contrôler les décisions des principaux acteurs en jeu ?

Jouissant d'une indépendance absolue, chaque administration portuaire y va de sa survie sans égard aux impératifs du réseau. Ainsi, la dernière proposition de l'Administration portuaire de Québec (APQ) vise l'aménagement d'un terminal de conteneurs pouvant accueillir des bateaux transportant pas moins de 10 000 conteneurs dont 90 % seraient en transit. Raison invoquée : une profondeur de bassin de 15,6 m alors que celui de Montréal est limité à 11,3 m. À cet égard, le maire de Québec, partenaire de l'APQ, ose même avancer que « Montréal n'est plus dans le circuit de l'avenir du transport maritime à cause de la grosseur des bateaux ».

Les promoteurs locaux ont toutefois été réticents, jusqu'ici, à mentionner les éléments suivants :

Il y a un principe voulant qu'il soit plus rentable

d'acheminer le cargo le plus près de son marché, de là l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959. Les bateaux dont la largeur ne leur permet pas d'emprunter cette voie (24 m) doivent donc s'arrêter à Montréal.

Depuis mai 2013, le port de Montréal est en mesure d'accueillir des bateaux (largeur de 44 m) d'une capacité de 6000 conteneurs EVP (équivalent 20 pieds) pour un volume total d'entreposage de 2,1 millions de conteneurs avec, en phase de planification avancée (étude d'impact environnemental déposée), un terminal supplémentaire de 1,15 million de conteneurs à son site de Contrecoeur.

Par ailleurs, la capacité du réseau ferroviaire limite le nombre de conteneurs qu'il est possible d'acheminer hors de la capitale située, rappelons-le, à l'extrémité est du réseau. Une cargaison de 9000 conteneurs nécessite 60 convois de 150 conteneurs, bref 120 allers-retours, soit 4 convois par jour si on les expédie dans un délai d'un mois, 16 par jour dans un délai d'une semaine. (On divise ces nombres par deux si on réussit à doubler le nombre de conteneurs par convoi.)

À cette projection, ajoutons le transport actuel de produits liquides toxiques (capacité d'entreposage de 2,5 millions de barils), de céréales (4 silos), enfin de passagers (VIA Rail avec 3 départs et autant d'arrivées par jour). Et que fait-on du train à grande fréquence (TGF) entre Montréal et Québec, actuellement sur la planche à dessin ?

Il n'y a pas de « valeur ajoutée » à transborder à Québec des marchandises qui génèrent dans la région peu ou pas d'activités commerciales ou industrielles. Donc, peu d'emplois créés avec, néanmoins, une augmentation des délais de livraison pour les clients externes ainsi que des frais de transport supérieurs à ceux des bateaux.

L'étude d'impact environnemental associée au projet initial d'aménagement d'un terminal de vrac liquide et solide — Beauport 2020, toujours en vigueur, a généré de la part de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) plusieurs centaines de recommandations très contraignantes en regard de la construction projetée d'une digue de 600 m dans le fleuve.

Bref, malgré les atouts évidents que constitue le plan d'eau à Québec, il est impératif de rappeler à l'ordre certains utopistes qui considèrent un bien public comme un terrain de jeux qu'ils croient pouvoir aménager sans réserve (empiétement sur le fleuve), sans déférence pour les résidents des quartiers environnants (augmentation avérée de la pollution atmosphérique), tout en préchant l'application de toute juridiction provinciale sur leur territoire (port). Or, selon l'article 92 (13) de la Constitution, les lois concernant « la propriété et les droits civils » relèvent du pouvoir exclusif des législatures provinciales alors que l'article 91 (10) ne confère au fédéral qu'un pouvoir sur « la navigation et les bâtiments ou navires (expédition) ».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Nadeau (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Luc Lévesque (développeur Web). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

LES PHOTOS DE L'ANNÉE D'ANNIK MH DE CARUFEL



Trois moments marquants de 2017 aux yeux de notre photographe. Les inondations printanières ont causé beaucoup de dégâts dans plusieurs régions du Québec. À Nicolet, Stéphanie Rouillard et Jacques Hamel néanmoins ont pris le temps de taquiner le poisson. Plus tard en août, la chanteuse et leader du groupe Alabama Shakes, Brittany Howard, en a mis plein la vue au festival Osheaga au grand bonheur de ses admirateurs. En septembre, le vice-président de Groupe SM, Dany Moreau, a été mis en état d'arrestation par l'UPAC. À sa sortie du quartier général, il a pris ses jambes à son cou à la vue de notre photographe.

PHOTOS ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

ÉLECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

n'en a toujours pas le droit», a déploré Alex Tyrrell, chef du Parti vert du Québec, qui n'en est pas à sa première bataille dans le dossier.

En mars 2014, Fatimata Sow, dont le visage est encadré par un hijab, a voulu se présenter pour le Parti vert dans la circonscription de La Pinière, mais son dossier de candidature avait été refusé par le DGEQ de l'époque, Jacques Drouin. Selon l'article 6 du Règlement de la déclaration de la candidature, la photo jointe à la déclaration de candidature « doit donner une vue de face complète du candidat à partir des épaules, tête découverte [...] ».

Malgré sa déception, M^{me} Sow n'avait pas voulu contester le règlement, parce qu'elle ne voulait pas être le centre d'attention de toute la campagne et au cœur d'un débat sur sa légitimité à se présenter.

Le chef du Parti vert avait aussitôt écrit au directeur de scrutin de La Pinière — circonscription qu'a finalement ravie Gaétan Barrette à la députée sortante, Fatima Houde-Pepin — que l'application de ce règlement était discriminatoire.

« Votre demande verbale de fournir une photo de notre candidate "avec les cheveux visibles" va à l'encontre de la liberté de religion » inscrite aux chartes des droits et libertés canadienne et québécoise, a-t-il écrit dans une lettre datée du 18 mars 2014 dont *Le Devoir* a obtenu copie.

M. Tyrrell n'hésite pas à parler de « discrimination systémique ». « Ils ont carrément répondu que le règlement devait s'appliquer et que rien ne pouvait être fait », a-t-il dit, ajoutant que Québec est le seul à détenir un tel règlement, qui n'existe pas aux niveaux fédéral et municipal.

Il rappelle aussi que bien que les couvre-chefs soient interdits sur les photos de permis de conduire, de carte d'assurance maladie et de passeport, exception est faite pour les couvre-chefs qui sont portés tous les jours pour des raisons religieuses ou médicales.

Volte-face du DGEQ

Le DGEQ, Pierre Reid, a confirmé au *Devoir* qu'il reverrait son règlement. À l'approche des élections générales, il est en train de « réévaluer le matériel électoral », dont le formulaire de mise en candidature et la photo, a expliqué la porte-parole Alexandra Reny.

Le 12 octobre dernier, lors d'une rencontre avec des membres de partis non représentés à l'Assemblée nationale, M. Reid avait pourtant catégoriquement refusé de modifier l'article 6 du Règlement de la déclaration de candidature, que la Loi électorale oblige à respecter.

« Il a tenté de nous dire qu'il ne pouvait rien faire et que

c'était la loi qui devait être changée, mais moi, j'ai répondu que non, le DGEQ peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour changer le règlement », a expliqué le chef du Parti vert.

Présent à la rencontre, Éric Émond, dont le parti Changement intégré pour notre Québec (CINQ) a déjà voulu présenter des candidates voilées, s'est étonné de ce « non catégorique » servi par le DGEQ. Selon lui, l'article 6 du Règlement ne tient tout simplement pas la route.

« Ça enlève le droit à n'importe quel Québécois de se présenter. C'est illégal, tu ne peux pas faire ça », a-t-il lancé. « Ça voudrait dire que si tu es une femme comme Malala [Prix Nobel de la paix 2014], tu ne pourrais pas te présenter. Ça enlève un potentiel énorme au Québec! » se désolait-il. Il pointe le fait qu'avec un tel règlement, Jagmeet Singh ne pourrait pas poser sa candidature aux élections provinciales, pas plus qu'une personne ayant perdu ses cheveux après une chimiothérapie, par exemple, et qui souhaiterait porter un bandana sur sa tête nue.

Kathleen Weil sollicitée

Au cabinet de la ministre de la Réforme des institutions démocratiques, on précise que le DGEQ « a tous les pouvoirs » pour changer son règlement et n'a pas besoin d'avoir recours à l'Assemblée nationale.

« Le DGEQ a [cette] possibilité. Il a tout en main pour agir, c'est à lui de le faire s'il le veut », a dit au *Devoir* Laurence Tôth, attachée de presse de la ministre Kathleen Weil.

Le cabinet confirme avoir été interpellé sur le sujet il y a un mois par la députée de Québec solidaire Manon Massé, et avoir ensuite fait les vérifications nécessaires. « Nos responsables sont arrivés à la conclusion que la loi lui permet déjà de changer le règlement. Les pressions doivent être sur le DGEQ directement. La ministre ne peut pas agir pour lui », a poursuivi M^{me} Tôth.

En mars dernier, le chef du Parti vert avait interpellé Kathleen Weil sur le sujet — elle était alors ministre de l'Immigration et députée de la circonscription Notre-Dame-de-Grâce — et avait pu rencontrer un membre de son cabinet, qui lui avait assuré que la situation était prise au sérieux.

« Ça fait presque un an et je n'ai jamais eu de nouvelles, même si j'ai rappelé plusieurs fois », a indiqué Alex Tyrrell. Il a relancé la M^{me} Weil il y a deux jours dans une lettre lui soulignant l'urgence d'agir à l'approche des élections de 2018.

À l'heure actuelle, si rien n'est fait d'ici les élections, « toute personne qui porte un symbole religieux devra passer sa campagne à se battre pour le droit à se porter candidat au lieu de pouvoir défendre ses idées », s'est-il désolé dans sa missive.

Le Devoir

INSTANTANÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Bien des années après, je me suis fait cambrioler. Le voleur est parti avec une boîte en pensant y trouver des bijoux. Surprise! Que des babioles et une photo. Je me demande s'il a fait fortune en la mettant sur le marché.

◆ ◆ ◆

T'en reviendras pas, de ce que madame Jouvert m'a donné. Ça fait mon Noël, je t'assure. Madame Jouvert, tu sais, elle collectionne les vieilles affaires des autres. Oui, tu sais bien c'est qui. Celle que j'appelle Berthe ou Joue-verte, quand j'exagère mon accent pas possible. Oui, elle. Eh bien, grâce à son intuition et à sa capacité à mémoriser la moindre anecdote qu'on lui raconte, elle est venue me voir, bien naïvement, avec la photo. Je suis tombé de ma chaise. Littéralement. Puis, j'ai rougi et quasiment pleuré. De joie!

Attends, attends, ris pas. Regarde au verso, ce qui est écrit. « Bonjour José, je t'envoie la photo

que mon poupa adoré a prise de moi le jour de Noël. T'as vu mon sourire? J'ai mes patins!!! »

Te moques pas, tu sais comment je peux être mauvais observateur, mais je t'avoue, sur le coup, je croyais qu'il s'agissait d'un garçon. Attends, elle s'appelle Claude! Pour moi, à l'époque, Claude, c'était Claude François, Jean-Claude Killy, Claude Lelouch. Je ne savais pas qu'au Québec, les Claude se conjugaient au féminin. Ça faisait deux ou trois lettres qu'on échangeait et rien ne me permettait d'imaginer que je me confiais à une jolie rousse. Je ne sais pas quand, de son côté, elle a compris que José-pas-de-e était chez nous un nom de gars. Mais au bout du compte, on s'est emmouché l'un de l'autre.

Oui, oui, c'est pour elle que j'ai choisi Montréal, plutôt que Paris. On a vécu deux belles années en ados insoucieux. Mais je ne regrette rien, je ne suis pas nostalgique. Elle est disparue de ma vie, c'est tout. Retrouver la photo, par contre, me fait grand plaisir.

Regarde-la attentivement. J'sais que c'est évident qu'il s'agit d'une fille. Les boucles qui dépassent... Ah non, les patins, non! Comment aurais-je dû savoir qu'il y avait patins de filles et patins de gars? Je te pointe autre chose là, en arrière-plan.

Le cycliste, je ne l'ai remarqué qu'après plusieurs jours. La photo m'était déjà précieuse; je souhaitais dans le fin fond de mon âme rencontrer Claude, ma Claude. Chaque jour, je me plongeais dans son portrait. Jusqu'à ce que je note le vélo. J'ai compris alors que c'est l'ensemble de la photo qui me troublait. Oui, faire du patin, j'en rêvais — avec elle, bien sûr. Mais rouler à vélo, sur la glace? Je n'en revenais pas.

Je n'avais que 9 ans, je pédalais tous les jours et je me voyais au Tour de France. Bien sûr, je n'avais pas compris que le bonhomme derrière circulait sur la rue, et non sur une patinoire. Mais l'image m'avait suffisamment frappé, sonné même, pour me faire changer de cap. Je me disais, en insistant sur mon expression préférée: le Nord, c'est du délire!

◆ ◆ ◆

C'est par la librairie française, située au cœur du quartier touristique de ma ville, que je me suis mis au français. Après, j'ai suivi des cours, mais mes premiers profs ont été *Pif gadget* et *Tintin*. Puis, c'est le magazine *Vélo* qui m'a attiré dans cette boutique, une fois par mois.

Mais j'achetais parfois d'autres revues, dont *Jeune Amérique*. Je n'ai jamais su d'où elle provenait — jamais retrouvé sa trace; essayez Google, vous verrez —, mais c'est là, dans une section qui s'appelait « Courrier du continent », ou quelque chose du genre, que je me suis trouvé un, ou plutôt une correspondante.

« Bonjour. Je m'appelle Claude. J'ai 7 ans et j'habite au Canada. J'aime le sport et la lecture. Écrivez-moi à l'adresse suivante... » C'est à peu près à ces mots que j'ai répondu. La suite, vous la connaissez.

Bref, si je vous raconte ceci, aujourd'hui, c'est que je viens de perdre à nouveau la précieuse photo. Je vous épargne les détails, j'ai peur de vous emmerder. Je l'avais heureusement numérisée et c'est ce qui me permet de l'afficher. De vous la montrer. Je n'ai jamais cru en vous, père Noël, mais, enfin, dans votre incarnation virtuelle, ici dans les réseaux sociaux, vous existez peut-être pour vrai. Si vous la voyez passer, la belle Claude de 7 ans, je vous supplie de me l'apporter. Encore faut-il que vous fréquentiez les marchés aux puces...

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com